

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*
* *

Le Conseil municipal se réunira à l'Hôtel de Ville de DINAN, **Salle d'Honneur**, le **LUNDI 14 DECEMBRE 2015**, en séance publique, à **20 heures**, aux fins de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour ci-après:

Approbation du relevé de décisions de la séance du Conseil Municipal du 25 novembre 2015.

1 – BATIMENTS COMMUNAUX – Espace d'accueil et de recueillement au cimetière – Permis de construire

2 - COOPERATION INTERCOMMUNALE – Projet de schéma départemental de coopération intercommunale des Côtes d'Armor- Avis du Conseil Municipal

3 - FINANCES – Débat d'orientation budgétaire pour 2016

4 - FINANCES – Révision des tarifs 2016 des services publics locaux

5 - FINANCES – Budget principal- Décision modificative n°2 - Budget annexe du port de plaisance et des transports urbains - Subventions à des associations

FAIT EN L'HOTEL DE VILLE DE DINAN

Le 8 décembre 2015

**Le Maire,
Didier LECHIEN**

RELEVÉ DE DÉCISIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DÉCEMBRE 2015

Le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, **le Lundi 14 Décembre 2015, à 20H**, en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses réunions publiques, en vue de délibérer sur les affaires figurant à l'ordre du jour de sa convocation portant la date du 8 décembre 2015.

Membres en exercice : 33

ÉTAIENT PRÉSENTS : M le MAIRE, Mme BALAY-MIZRAHI, Mme PARIS, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU, Mme MIEL-GIRESSE, M JOUINEAU, Mme DESRAME, M HELLIO, M LAGREE, M SACHET, Mme GUILLEMOT (à partir de l'affaire n°2), Mme CASSANY, Mme MERDRIGNAC, Mme BONNEFOND, M BOBIGEAT, M BONENFANT, M PASINO, M DERU, M LE BORGNE, M BRUNET, Mme MASSART, M GAUBERT, M FORGET, M BERTIER, Mme MISSIR, Mme BRIEC-LAME, Mme LAISNE, Mme PAULANGE

ÉTAIENT EXCUSÉS : Mme GUILLEMOT (pouvoir à Mr le Maire pour l'affaire n°1), M PINEAU (pouvoir à M JOUINEAU), Mme DESPRES (pouvoir à M BONENFANT), Mme PATRY (pouvoir à Mme MASSART), Mme DAGUIER (pouvoir à M DERU), Mme RIO (pouvoir à Mme BONNEFOND).

*
* *

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et demande à Maxime Sachet de procéder à l'appel.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la révision du secteur sauvegardé de Dinan, son extension de la partie du port ainsi que l'élaboration d'une AVAP (Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine) sur les communes de Dinan, Lanvallay et Léhon seront à l'ordre du jour du Conseil Communautaire du 21 décembre 2015.

Le relevé de décisions du 25 novembre 2015 est adopté. Une correction y sera apportée concernant le vote de l'affaire n°16 (Non- participation au vote de Jean Gaubert).

L'ordre du jour est ensuite abordé.

Affaire n°1 – BATIMENTS COMMUNAUX – Espace d'accueil et de recueillement au cimetière – Permis de construire

Rapporteur : Yannick HELLIO

Le Conseil Municipal, décide, **à l'unanimité** :

1. d'adopter l'avant-projet définitif de l'espace d'accueil et de recueillement au cimetière, présenté par le cabinet *Onzième étage*, pour un coût estimatif de 226 606,55 € HT ;
2. d'autoriser M. le Maire à déposer le permis de construire correspondant.
3. de désigner les membres suivants du conseil municipal pour faire partie du comité chargé de la mise en œuvre du 1% artistique : Mme BALAY-MIZRAHI, Mme PARIS, Mme DESRAME, M PASINO, M BRUNET, Mme MISSIR et Mme LAISNE.

La discussion à laquelle prirent part M FORGET, Mme BALAY-MIZRAHI, M BERTIER, M GAUBERT, Mme MESCAM du Cabinet 11^{ème} étage, M HELLIO, M DERU, M CHOTARD et M LE MAIRE figurera en son entier au sein du procès-verbal de séance.

Affaire n°2 – COOPERATION INTERCOMMUNALE – Projet de schéma départemental de coopération intercommunale des Côtes d'Armor – Avis du Conseil Municipal

Rapporteur : M LE MAIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **décide à l'unanimité de voter contre** le projet de schéma départemental de coopération intercommunale présenté par M le Préfet des Côtes d'Armor le 13 octobre 2015 ;
- **adopte, à l'unanimité**, la motion présentée par M le Maire :

Convaincu par la pertinence d'un rapprochement entre Dinan Communauté et les communautés de communes de Rance - Frémur et du Pays de Caulnes, le Conseil Municipal de Dinan affirme cependant, son souhait de constituer une communauté d'agglomération à l'échelle du bassin de vie du Pays de Dinan.

Le renforcement du territoire à cette échelle, indispensable si l'on veut peser au sein de l'espace régional, permettrait de bénéficier de perspectives de développement économique et touristique importantes et de favoriser les initiatives et la cohésion sociale.

La nouvelle entité sera forte si elle s'unie et s'appuie sur les atouts considérables que constituent la ville, la terre et la mer.

La Ville de Dinan est par conséquent favorable à une communauté d'agglomération à l'échelle du bassin de vie du Pays de Dinan qui reposerait sur un projet commun et une charte communautaire.

La Ville de Dinan affirme par ailleurs son attachement à ce que la future intercommunalité développe des partenariats forts avec les intercommunalités voisines, notamment la communauté de communes Côte d'Emeraude et la communauté d'agglomération de Saint-Malo afin de créer un pôle d'attractivité majeur en Bretagne Nord.

La discussion à laquelle prirent part M DERU, M BERTIER, M GAUBERT, Mme MISSIR, Mme BALAY, Mme LAISNE, M FORGET, M HELLIO et M LE MAIRE figurera en son entier au sein du procès-verbal de séance.

Affaire n°3 – FINANCES – Débat d'orientations budgétaires pour 2016

Rapporteur : Véronique BONNEFOND

Le Conseil Municipal prend acte des orientations budgétaires présentées au titre du budget primitif 2016.

La discussion à laquelle prirent part M BERTIER, M BRUNET, M DERU, M GAUBERT et M LE MAIRE figurera en son entier au sein du procès-verbal de séance.

Affaire n°4 – FINANCES – Révision des tarifs 2016 des services publics locaux

Rapporteur : Véronique BONNEFOND

Le Conseil Municipal **adopte** les tarifs des services publics locaux présentés pour l'année 2016 :

- **par 26 VOIX POUR** (M le MAIRE, Mme BALAY-MIZRAHI, Mme PARIS, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU, Mme MIEL-GIRESSE, M JOUINEAU, Mme DESRAME, M HELLIO, M LAGREE, M SACHET, Mme GUILLEMOT, Mme CASSANY, Mme MERDRIGNAC, Mme BONNEFOND, M BOBIGEAT, M BONENFANT, M PASINO, M DERU, M LE BORGNE, M BRUNET, Mme MASSART, M PINEAU (pouvoir à M JOUINEAU), Mme DESPRES (pouvoir à M BONENFANT), Mme PATRY (pouvoir à Mme MASSART), Mme DAGUIER (pouvoir à M DERU), Mme RIO (pouvoir à Mme BONNEFOND))
- **et 7 ABSTENTIONS** (M GAUBERT, M FORGET, M BERTIER, Mme MISSIR, Mme BRIEC-LAME, Mme LAISNE, Mme PAULANGE).

La discussion à laquelle prirent part M GAUBERT, M DERU, Mme GUILLEMOT, M FORGET, M BERTIER, M LE BORGNE et M LE MAIRE figurera en son entier au sein du procès-verbal de séance.

Affaire n°5 – FINANCES -Budget principal – Décision modificative n° 2 – Budget annexe du port de plaisance et des transports urbains – Subventions à des associations

Rapporteur : Véronique BONNEFOND

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide** :

- **par 26 VOIX POUR** (M le MAIRE, Mme BALAY-MIZRAHI, Mme PARIS, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU, Mme MIEL-GIRESSE, M JOUNEAU, Mme DESRAME, M HELLIO, M LAGREE, M SACHET, Mme GUILLEMOT, Mme CASSANY, Mme MERDRIGNAC, Mme BONNEFOND, M BOBIGEAT, M BONENFANT, M PASINO, M DERU, M LE BORGNE, M BRUNET, Mme MASSART, M PINEAU (pouvoir à M JOUNEAU), Mme DESPRES (pouvoir à M BONENFANT), Mme PATRY (pouvoir à Mme MASSART), Mme DAGUIER (pouvoir à M DERU), Mme RIO (pouvoir à Mme BONNEFOND)) et **7 ABSTENTIONS** (M GAUBERT, M FORGET, M BERTIER, Mme MISSIR, Mme BRIEC-LAME, Mme LAISNE, Mme PAULANGE) :

- 1) d'adopter cette décision modificative.
- 2) d'allouer une subvention de 1 150 € à Théâtre en Rance.

et

- **par 25 VOIX POUR** (M le MAIRE, Mme BALAY-MIZRAHI, Mme PARIS, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU, Mme MIEL-GIRESSE, M JOUNEAU, Mme DESRAME, M HELLIO, M LAGREE, M SACHET, Mme GUILLEMOT, Mme CASSANY, Mme MERDRIGNAC, Mme BONNEFOND, M BOBIGEAT, M BONENFANT, M DERU, M LE BORGNE, M BRUNET, Mme MASSART, M PINEAU (pouvoir à M JOUNEAU), Mme DESPRES (pouvoir à M BONENFANT), Mme PATRY (pouvoir à Mme MASSART), Mme DAGUIER (pouvoir à M DERU), Mme RIO (pouvoir à Mme BONNEFOND)) et **7 ABSTENTIONS** (M GAUBERT, M FORGET, M BERTIER, Mme MISSIR, Mme BRIEC-LAME, Mme LAISNE, Mme PAULANGE)

- d'allouer une subvention de 1 500 € à Pas/Sage.

Etant membre de l'association Pas/Sage, M PASINO ne participe pas au vote.

La séance est levée à 23h45.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 DECEMBRE 2015

Monsieur le Maire

Une information avant de commencer, Dinan Communauté va délibérer, parce que vous savez que désormais Dinan Communauté a la compétence urbanisme, il y a un PLUi aujourd'hui sur le territoire communautaire, et le 21 décembre prochain Dinan Communauté va délibérer sur l'extension et la révision de notre secteur sauvegardé, et aussi sur la revalorisation et l'extension d'une aire d'architecture du patrimoine sur les communes de Dinan, Lanvallay et Léhon, donc nous engageons le 21 décembre prochain la révision de notre secteur sauvegardé, ainsi de voir son extension au port du côté de Lanvallay, et la mise en place d'une AVAP en périphérie de notre secteur sauvegardé. Bien évidemment la ville de Dinan sera étroitement associée, cela va s'en dire, à la révision de notre secteur sauvegardé puisque nous sommes les seuls concernés par ce projet, je demanderai à l'adjointe à l'urbanisme et à la commission de l'urbanisme de suivre ce dossier de près, première chose. Deuxième chose, nous pouvons avoir des inquiétudes quant à l'évolution législative et réglementaire, il y a un projet de lois qui a été déposé au Parlement qui tente à faire disparaître les secteurs sauvegardés et les AVAP pour les remplacer par un label de cité historique, avec des conditions qui ne satisfont pas notamment l'union nationales des villes d'art et d'histoire, donc nous suivrons avec une particulière attention les débats parlementaires sur ce dossier.

Je vous propose que nous passions à l'ordre du jour.

Est-ce que le relevé de décisions du 25 novembre 2015 appelle des observations de votre part ?

Monsieur Bruno Bertier

Rien de bien grave M. le Maire, nous sommes à l'affaire n°16, j'avais ce soir-là, le pouvoir de Jean Gaubert et je ne vois pas que Jean Gaubert ne prenait pas part au vote.

Monsieur le Maire

Il sera donc ajouté. Pas d'autres remarques ? Je considère que ce relevé de décisions est adopté, je vous remercie.

Affaire n°1

BATIMENTS COMMUNAUX – Espace d'accueil et de recueillement au cimetière – Permis de construire

Rapporteur : Yannick HELLIO

Par délibération en date du 24 février 2015, le Conseil Municipal avait approuvé le projet de création d'un espace d'accueil et de recueillement au cimetière, sollicité une subvention de l'Etat, au titre de la dotation d'équipements des territoires ruraux (DETR) et autorisé M. le Maire à engager la procédure de réalisation de l'opération.

Après appel public à la concurrence, trois cabinets ont été présélectionnés pour présenter une esquisse du projet. C'est celui du cabinet d'architecture *Onzième étage*, 3 avenue Barthou à Rennes, qui a été retenu.

Un groupe de travail, présidé par M. le Maire et composé de 5 conseillers municipaux (M Hellio, Mme Miel-Giresse, M. Lagrée, Mme Merdrignac, M. Forget) a été associé à l'élaboration du projet par l'architecte.

Je vous rappelle que cet espace doit permettre :

- d'accueillir les familles et le public pour les renseigner et pour leur permettre d'accomplir diverses formalités (concessions, opérations funéraires,...) ;
- de permettre aux familles d'organiser des cérémonies d'obsèques ;
- d'offrir aux personnes qui assistent à des inhumations de trouver un lieu d'attente couvert.

L'avant-projet détaillé établi comporte :

- un bureau d'accueil des familles (12 m²) ;
- une grande salle destinée au recueillement et à la célébration des cérémonies d'obsèques (54 m²), présentant une capacité d'accueil de 41 personnes assises, plus 30 debout, avec la possibilité de 100 personnes supplémentaires debout, sous l'auvent ;
- un auvent (60m²) ;
- des sanitaires accessibles PMR (4 m²).

Le projet est estimé à 226 606,55 € HT, mobilier compris.

Pour ce projet, la ville a obtenu un accord de subvention de l'Etat, au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), d'un montant de 55 206 €.

L'avant-projet définitif étant établi, il convient maintenant de déposer le permis de construire.

Par ailleurs, le décret n° 2002-677 du 29 avril 2002 modifié, fait obligation aux collectivités territoriales de consacrer 1% du montant HT, figurant à l'avant-projet définitif, des travaux de construction de bâtiments publics, à l'acquisition ou à la réalisation d'une œuvre artistique destinée à être installée dans le bâtiments ou à ses abords.

Chaque opération de « 1% » est suivie par un comité artistique, instance de conseil auprès du maître d'ouvrage. Ce Comité est chargé de définir le programme de la commande artistique et d'émettre un avis sur les propositions présentées par les artistes, suite à un appel à candidature.

Lorsque le montant du 1% est inférieur à 30 000 €, ce qui est le cas pour le projet d'espace d'accueil et de recueillement du cimetière, il n'y a pas obligation réglementaire de constituer un comité artistique. Le maître d'ouvrage doit cependant dans ce cas consulter le maître d'œuvre et le directeur régional des affaires culturelles avant de commander ou d'acheter l'œuvre artistique.

Il conviendrait néanmoins de constituer un comité, constitué d'élus du conseil municipal, pour la mise en œuvre de ce 1% artistique.

*

Vu la réunion de la commission voirie, bâtiments communaux et espaces verts en date du 18 septembre 2015 ;

Vu les réunions du groupe de travail en date du 25 septembre, 30 octobre et 2 décembre 2015 ;

Il vous est proposé :

- 1) d'adopter l'avant-projet définitif de cet espace d'accueil et de recueillement au cimetière, présenté par le cabinet *Onzième étage*, pour un coût estimatif de 226 606,55 € HT ;
- 2) d'autoriser M. le Maire à déposer le permis de construire correspondant.
- 3) de désigner des membres du conseil municipal pour faire partie du comité chargé de la mise en œuvre du 1% artistique.

*

* *

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **adopte à l'unanimité** ces dispositions.

Les membres du conseil municipal désignés pour faire partie du comité chargé de la mise en œuvre du 1% artistique sont : Mme BALAY-MIZRAHI, Mme PARIS, Mme DESRAME, M PASINO, M BRUNET, Mme MISSIR et Mme LAISNE.

M. Yannick HELLIO présente l'affaire

Mme Escampe du cabinet 11^{ème} étage présente le projet

Monsieur le Maire

Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur Michel Forget

Juste pour saluer ce projet qui, je pense, répond à une attente de nos concitoyens et concitoyennes. J'ai participé au comité de pilotage, c'est une expérience que j'ai trouvée très intéressante, on a bien discuté dans ce comité de pilotage, plusieurs choses ont été revues, en particulier de pouvoir accueillir un certain nombre de personnes lors de cérémonies plus importantes peut-être, le cabinet a donc essayé de revoir un petit peu et de redimensionner le auvent. En ce qui me concerne, on a eu l'expérience de travail entre le cabinet et entre les élus, je pense que la différence financière reste à peu près dans les clous, j'ai hâte de voir cette réalisation, je pense que ça sera un beau bâtiment. On a dit tout à l'heure, jusqu'à présent on a une vingtaine de cérémonies, je pense que vu la qualité du projet, nos concitoyens et concitoyennes sauront être créatifs, imaginatifs, et sauront faire des demandes d'utilisation qu'aujourd'hui on n'envisage pas, il faut aussi voir ça, cet investissement par rapport à quelque chose qui peut évoluer selon les demandes des familles.

Madame Brigitte Balay

Je parle au nom de la communauté Vietnamiennne, c'est vrai que c'est un lieu pour cette communauté qui est vraiment très intéressant parce qu'ils auront un lieu pour se recueillir selon leur pratique.

Monsieur Bruno Bertier

Je vais rejoindre ce qui a été dit, c'est un bâtiment que nous souhaitons, on l'avait également réclamé au niveau de la minorité, nous sommes très heureux de voir ce soir les premières images. Sur l'utilisation de la pièce d'adieux, je ne sais pas comment on peut l'appeler, on a tous été à des enterrements, certaines familles ont besoin d'un endroit pour se retrouver après autour d'une tasse de café ou autre, est-ce qu'il y aura un point d'eau, ou est-ce que c'est possible après la cérémonie? C'était une de nos questions.

Monsieur Jean Gaubert

J'étais un peu étonné, mais je peux le comprendre, je n'ai pas les données financières comparatives, étonné que l'on n'isole pas le plafond, même avec du chauffage rayonnant, ça risque de nous coûter cher. On a une idée de la puissance électrique nécessaire pour l'installation et est-ce qu'on l'a sur place ?

Monsieur Yannick Hellio

Pour préciser à M. Gaubert, l'objectif était de scinder le bâtiment en deux parties, une partie occupée régulièrement pour le bureau, donc là, isolée et chauffée dans de bonnes conditions, et la partie recueillement avec un chauffage d'appoint, un chauffage « choc » si je puis dire, juste pour chauffer la pièce avant le début de cérémonie comme ça se pratique dans les églises Bretonnes.

Monsieur le Maire

Quand elles sont chauffées, elles ne sont pas toutes chauffées les églises Bretonnes.

Monsieur Didier Déru

Rassurez-moi, la chapelle Sainte-Catherine est chauffée ? Je ne veux pas être redondant par rapport à ce qui a été dit, puisque c'est un projet qui est effectivement unanimement attendu, et puis on voit la progression entre le premier coup de crayon qui nous avait été proposé en conseil municipal et la réalisation que l'on voit ce soir qui s'intègre parfaitement. J'ai une question purement technique, je suis désolé d'être arrivé en retard, ça a peut-être été dit, mais j'ai cru comprendre qu'il y avait sur les plans la construction d'un mur visible de l'extérieur, du parking, c'est un endroit assez reculé, pas nécessairement éclairé, je sais que l'on aura un débat bientôt sur la vidéo-surveillance, est-ce que si on avait malheureusement à connaître des dégradations il y a des traitements spécifiques pour tout ce qui est graffitis ? On a eu malheureusement encore à subir cela je crois M. le Maire, des sculptures offertes par M. Vene, il me semble qu'elles ont subi quelques graffitis. Est-ce que ça n'est pas un encouragement à faire des tags, mais malheureusement c'est un endroit un peu tranquille, je crains. Je peux faire un tour de garde, que je fais déjà.

Monsieur Sébastien Chotard

Bonsoir, Sébastien Chotard, responsable des bâtiments de la ville de Dinan. C'est un mur en béton, qui peut très bien recevoir un traitement anti-graffitis qui permet au support de ne pas absorber la peinture et c'est beaucoup plus facile à retirer, mais sur du long terme, le traitement, il faut le refaire.

Monsieur le Maire

C'est ce qui est prévu.

Monsieur Didier Déru

J'avais compris que c'était un mur en moellon, en pierres.

Monsieur le Maire

Le mur en pierres, c'est celui qui est côté cimetière.

Monsieur Didier Déru

D'accord ok.

Monsieur le Maire

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Je crois que c'est un projet qui fait l'unanimité. Pour l'utilisation, il y a un point d'eau qui est prévu et un lieu possible pour les familles pour se retrouver. Après, c'est un débat, on ne va pas forcément le relevé ce soir, mais c'est un lieu qui va être un lieu de recueillement, c'est un lieu où la famille et les amis vont se retrouver autour d'une dépouille d'un être proche, est-ce que c'est un lieu fait pour se retrouver et boire un café ? Je ne sais pas.

Monsieur Jean Gaubert

S'il y a un point d'eau, il faut un point d'eau chaude, il faut que ce soit dans une petite pièce fermée et que la clé soit donnée, sinon Didier Déru a raison, ce sera un rendez-vous régulier, d'autant plus que les voisins ne parleront pas beaucoup.

Monsieur Yannick Hellio

Je remercie Mme Escampe pour sa présentation, je rejoindrai aussi Michel Forget, nous avons travaillé en équipe plutôt en bonne intelligence, avec la volonté d'arriver à un beau projet, Mme Escampe nous a présenté quelque chose de très intéressant et qui j'espère, verra le jour très prochainement.

Monsieur le Maire

Il sera inscrit au budget 2016.

Je vais demander à Brigitte Balay de présider ce comité artistique, est-ce que certains d'entre vous souhaitent en faire partie ? C'est ouvert à qui veut, Mme Missir, Christine Laisné, David Brunet, Charles Pasino, Cyrille Desramé, Cécile Paris. M. Déru aussi ? Ah non d'accord très bien.

Monsieur Didier Déru

Est-ce que des personnes d'autres communes peuvent être associées à l'utilisation de cette salle ? Je sais qu'elle est proche du cimetière, naturellement il y a la proximité, mais on peut penser que certaines communes peuvent être intéressées, si c'était le cas, ça deviendrait peut-être un établissement structurant.

Monsieur le Maire

Vous pensez que l'on peut avoir des subventions ? On peut demander, mais c'est un peu compliqué puisque c'est une salle qui est attachée au cimetière de Dinan.

Monsieur Didier Déru

C'est une question que je pose, ça n'est pas un aménagement, c'est une salle totalement dédiée, on a quand même une augmentation très significative des inhumations civiles, ou des inhumations spécifiques pour certains types de religions.

Monsieur Jean Gaubert

On ne va pas faire un long débat, quelle est la règle dans le cimetière de Dinan ? Est-ce qu'on accueille tout le monde ou simplement des gens qui résident à Dinan ? Si on accueillait tout le monde, ça serait défendable, mais j'imagine qu'il faut justifier que l'on a des liens avec la ville de Dinan.

Monsieur le Maire

Oui. Le calendrier M. Chotard, le conseil municipal a validé, ça n'a pas suscité d'opposition.

Monsieur Sébastien Chotard

Au niveau du calendrier, l'idée serait de déposer le permis de construire mi-janvier, après nous allons passer à l'étude de projet, qui sont les plans détaillés du projet, en février. Le dossier de consultation des entreprises pour commencer les appels d'offres au mois de mars 2016, lancer l'appel d'offres en avril 2016, puis avoir un ordre de service pour lancer les travaux à partir du 1^{er} juillet, les travaux auront lieu entre septembre 2016 et juin 2017.

Monsieur le Maire

Très bien, pas d'autre question ? Je considère que cette affaire est adoptée, merci à tous.

Affaire n°2

COOPERATION INTERCOMMUNALE – Projet de schéma départemental de coopération intercommunale des Côtes d'Armor – Avis du Conseil Municipal

Rapporteur : M le MAIRE

La loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), publiée le 7 août 2015, prévoit une rationalisation de la carte des intercommunalités d'ici au 1er janvier 2017, l'objectif étant que les regroupements de communes correspondent aux bassins de vie des citoyens. Le seuil minimal de chaque intercommunalité a été fixé à 15 000 habitants.

C'est à ce titre que Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor a présenté, le 13 octobre 2015, son projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI).

Dans ce schéma, Dinan Communauté est associée aux Communautés de Communes de Rance-Frémur et du Pays de Caulnes, tandis que la Communauté de Communes du Pays de Du Guesclin a été associée à Lamballe Communauté.

Au sein du Pays de Dinan, Monsieur le Préfet proposait que la Communauté de Communes Arguenon-Hunaudaye fusionne aussi avec Lamballe Communauté et que la Communauté de Communes du Pays de Matignon fusionne avec la Communauté de Communes de Plancoët-Plélan.

Suite à la présentation de ce projet, les EPCI et les Communes disposent d'un délai, jusqu'au 15 décembre 2015, pour donner leur avis sur le schéma proposé par Monsieur le Préfet. Ce sera ensuite à la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI), de donner son avis avant le 18 mars 2016. La publication finale du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) interviendra le 31 mars 2016. La notification des arrêtés de périmètres et de création des nouveaux EPCI aura lieu le 30 septembre 2016, pour une application au 1^{er} janvier 2017.

Concernant l'avis des conseils municipaux et communautaires :

- si les Communes et l'EPCI, concernés par le projet du Préfet, émettent un avis favorable (ou pas d'avis du tout), c'est le projet initial qui deviendra définitif.
- si les Communes sont d'accord avec le projet présenté et que l'EPCI est contre, c'est le vote des conseils municipaux qui compte, dans le respect de la loi du 7 août 2015 et notamment du seuil minimal des 15 000 habitants par EPCI.
- si les Communes ne sont pas d'accord avec le projet du Préfet et que l'EPCI est favorable au projet, c'est également le vote des conseils municipaux qui compte dans le respect de la loi du 7 août 2015. La commission CDCI examinera si les Communes formulent une autre proposition partagée majoritairement (par les Communes de l'EPCI visé) et pourra déposer un amendement (vote des deux tiers des membres de la Commission pour être validé). A défaut de proposition de la part des Communes défavorables au projet du Préfet, c'est le projet du Préfet qui s'applique.

Concernant les travaux menés par Dinan Communauté :

- Dinan Communauté s'est réunie à plusieurs reprises avec les Communautés de Communes de Rance-Frémur, du Pays de Du Guesclin et du Pays de Caulnes. Ces travaux ont débouché sur l'écriture d'une charte communautaire.

Une synthèse financière a été réalisée sur la base de celles menées par les cabinets KPMG (pour Dinan Communauté, Pays de Du Guesclin et Pays de Caulnes) et RCF (pour Rance-Frémur). Une comparaison des compétences de chaque intercommunalité et un état des lieux des modes de territorialisation ont également été produits.

- Dinan Communauté s'est aussi réunie à deux reprises avec les Communautés de Communes de Plancoët-Plélan et du Pays de Matignon. Une comparaison des compétences ainsi qu'un tableau synthétique des principaux aspects financiers ont été effectués.

Lors de sa réunion en date du 2 décembre dernier, le conseil de *Dinan Communauté* :

- 1) a rejeté à une large majorité (53 voix contre et 6 voix pour) le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) présenté par le Préfet ;

- 2) a adopté, par 57 voix pour, 1 abstention et 1 contre, la motion suivante :

C'est avec une très large majorité que le Conseil Communautaire de Dinan Communauté se satisfait de la présence dans le projet de SDCI, proposé par Monsieur le Préfet des Côtes-d'Armor le 13 octobre dernier, des Communautés de Communes de Rance-Frémur et du Pays de Caulnes avec lesquelles nous travaillons et partageons un projet commun. Cependant, nous ne pouvons accepter le schéma proposé, car il ne tient pas suffisamment compte des bassins de vie.

Nous prenons acte des délibérations et de la volonté des Communes et Communautés de Communes du Pays de Dinan qui souhaitent s'associer à Dinan Communauté et sommes favorables à la création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération.

Dinan Communauté est par conséquent favorable, à une Communauté d'Agglomération à l'échelle du bassin de vie du Pays de Dinan, s'appuyant sur les relations privilégiées et structurantes préexistantes.

Ce rapprochement sera subordonné à l'acceptation d'un protocole, notamment sur la gouvernance, la place de Dinan Communauté au sein de la nouvelle entité et la signature d'une charte communautaire.

* *
*

Au vu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal :

- 1) de se prononcer sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) présenté par le Préfet le 13 octobre 2015 ;
- 2) d'adopter la motion suivante :

Convaincu par la pertinence d'un rapprochement entre Dinan Communauté et les communautés de communes de Rance - Frémur et du Pays de Caulnes, le Conseil Municipal de Dinan affirme cependant, son souhait de constituer une communauté d'agglomération à l'échelle du bassin de vie du Pays de Dinan.

Le renforcement du territoire à cette échelle, indispensable si l'on veut peser au sein de l'espace régional, permettrait de bénéficier de perspectives de développement économique et touristique importantes et de favoriser les initiatives et la cohésion sociale.

La nouvelle entité sera forte si elle s'unie et s'appuie sur les atouts considérables que constituent la ville, la terre et la mer.

La Ville de Dinan est par conséquent favorable à une communauté d'agglomération à l'échelle du bassin de vie du Pays de Dinan qui reposerait sur un projet commun et une charte communautaire.

La Ville de Dinan affirme par ailleurs son attachement à ce que la future intercommunalité développe des partenariats forts avec les intercommunalités voisines, notamment la communauté de communes Côte d'Emeraude et la communauté d'agglomération de Saint-Malo afin de créer un pôle d'attractivité majeur en Bretagne Nord.

*
* *

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide **à l'unanimité** de voter contre le projet de schéma départemental de coopération intercommunale présenté par M le Préfet des Côtes d'Armor le 13 octobre 2015 ;

- adopte, **à l'unanimité**, la motion présentée par M le Maire.

M. le Maire présente l'affaire

Monsieur le Maire

Maintenant, je souhaite que vous vous exprimiez. Au dernier conseil municipal, je vous avais déjà remis les documents, on avait déjà ouvert rapidement ce débat, vous aviez déjà pu prendre les uns et les autres quelques positions, je pense que vous avez eu le temps de prendre connaissance de ces documents, de rencontrer des élus, je sais aussi que certains ont pris position, je lis la presse, mais maintenant il faut que nous passions au vote, il faut que la ville de Dinan émette un avis sur le schéma du Préfet. Je vous remercie. Qui souhaite prendre la parole ?

Monsieur Didier Déru

Merci M. le Maire. On a déjà eu à plusieurs reprises l'occasion d'échanger sur cette recomposition du paysage et je partage en grande partie les propositions que vous avez faites. On peut dire quand même que le Préfet ne nous a pas facilité la tâche. Nous avons à écrire l'évolution de notre bassin de vie pour les cinquante années qui viennent, et on veut se précipiter et on veut décider dans l'urgence. Je ferai trois remarques, la première : s'agissant de Broons. Aujourd'hui l'ensemble des communes et la communauté de communes de Duguesclin s'est prononcé, assez paradoxalement d'ailleurs puisque, la communauté de communes de Duguesclin va être rattachée à Lamballe et le chef-lieu de cette communauté de communes privilégie le fait d'être rattaché à Dinan Communauté, un rattachement administratif dans un premier temps et dans un deuxième temps deux communes qui sont Broons et Yvignac pour rejoindre Dinan Communauté, avec la précision suivante : Lamballe n'aura pas son mot à dire. C'est simplement Dinan Communauté qui devra se prononcer si oui ou non elle accueille deux communes isolées.

Deuxièmement, s'agissant de la méthodologie, je rappelle quand même qu'il y a eu comme le disait M. le Maire tout à l'heure, des comités de pilotage, qui se sont mis en œuvre sur une carte précise, à savoir la carte du Préfet, à savoir l'évolution de deux intercommunalités, à l'échelle de l'actuel Pays de Dinan, étant précisé que Arguenon-Hunaudaye avait fait le choix de se rapprocher de la communauté de communes de Lamballe. Il y a certaines communautés de communes qui se sont décidées rapidement,

je pense notamment à la communauté de communes de Caulnes par rapport à une donnée qui était celle de l'époque, à savoir deux communautés de communes à l'échelle du Pays. Ce n'est que très récemment qu'il y a eu un certain nombre d'élus qui ont voulu que l'on réfléchisse à une communauté de communes à l'échelle du Pays, une seule communauté de communes, future communauté d'agglomération, effectivement avec la modification de la loi NOTRe, nous aurons une communauté d'agglomération. Là, j'y vois un certain nombre de problèmes, rien n'est insurmontable, mais Didier Lechien l'a exprimé tout à l'heure, on a eu à vivre au niveau de Dinan Communauté une fusion entre l'ex-CODI et l'ex-CPCE, nous sommes passé de 41 000 à 48 000 habitants, pour information, toutes les conséquences de la fusion ne sont pas encore aujourd'hui terminées, c'est-à-dire que nous avons un certain nombre de points à aborder, à déterminer sur notamment le problème des compétences. Demain, une seule intercommunalité à l'échelle du Pays, nous passons de 48 000 à 100 000 habitants. Nous avons à fusionner six intercommunalités, avec des vécus différents, avec des besoins différents, avec des attentes différentes. Le fait de le faire en une seule année, sachant que l'on est aux prémices de cette fusion, je sens personnellement que c'est difficile à atteindre. J'ai l'occasion de réunir les membres du comité syndical sur ce sujet, j'entends, comme le disait Didier Lechien tout à l'heure, certaines remarques qui peuvent être faites, d'une certaine communauté de communes, je pense à Plancoët-Plélan, qui, finalement d'année en année passent leur temps à fusionner. Pour autant, je pense qu'il est très simple de fusionner, il suffit de prendre des décisions et de voter. On a simplement un devoir, c'est de réussir notre fusion pour notre bassin de vie et il me semble excessivement compliqué de tout mettre en marge et en œuvre pour réaliser cela au 1^{er} janvier 2017.

Je ferais également deux remarques complémentaires, par rapport à cette échelle d'intercommunalité, à l'échelle du Pays. La première, on aurait une intercommunalité avoisinant les 100 000 habitants, alors nous auront une ville centre, sauf décision d'anticipation qui serait toujours à 11 000 habitants. Il me semble que l'intérêt est de faire fonctionner en parallèle l'évolution de l'intercommunalité et l'évolution des frontières de la ville de Dinan en faisant évoluer le Grand Dinan, mais je ne suis pas sûr que les calendriers soient concordants. La deuxième chose par rapport au périmètre, Didier Lechien l'a exprimé également, c'est que nous avons des amis Costarmoricaïns qui sont aujourd'hui dans le Pays de Saint-Malo, et que s'ils restent dans le Pays de Saint-Malo, dans leur pays de la Côtes d'Emeraude, il se pose légitimement pour certains la question de leur devenir, et si avec deux intercommunalités, ils restent dans le Pays de Saint-Malo, en une seule agglomération. Est-ce que ça n'est pas aussi un sujet dans lequel, il faut évoluer et discuter, dans un calendrier précis, ça me semblerait un peu bizarre de lancer une nouvelle intercommunalité au 1^{er} janvier et de laisser de côté toute une frange de la population du bassin de vie qui est la rive gauche de la Rance. Il me semblerait opportun d'essayer d'arriver à une complémentarité avec ce que j'avais dit lors de mon intervention lorsque j'avais été élu Président du Syndicat Mixte du Pays, ce qui ressort de la motion, le pôle urbain, le pôle rural et le pôle littoral, et une intercommunalité puissante pour pouvoir non pas rivaliser mais être complémentaire avec la rive droite qui sont nos amis Malouins. J'entends les positions des uns et des autres mais je vous mets en garde sur le fait que les intercommunalités se fondent d'abord avec des gens, avec des hommes et des femmes qui composent ce territoire, avec les hommes et les femmes qui composent le personnel des intercommunalités, et je pense que la précipitation n'est pas une bonne chose et n'est pas bonne conseillère.

Monsieur Bruno Bertier

Oui M. le Maire, mes chers collègues, c'est la suite du dernier conseil municipal sur le Grand Dinan ce soir, c'est-à-dire que nous avons délibéré sur la taille que devrait être la ville centre demain, ce soir, nous allons voter une motion sur ce que devrait être les limites de notre futur territoire d'agglomération. Nous vivons là un moment important, c'est-à-dire que lorsque nous aurons terminé ce mandat et la taille de la ville centre de Dinan, et les limites de notre futur territoire auront profondément changé, en cela M. le Maire je vous rejoins sur la gouvernance de demain, parce qu'il faut définir un territoire de demain qui parle à l'ensemble de nos concitoyens, ça me paraît important. Il est hors de question que nous construisions « un machin », qui ne parle absolument pas à nos concitoyens et qui serait très loin de leur préoccupation, il faut que ça reste à la taille compréhensible de chacun et de chacune d'entre nous. En cela, nous avons toujours dit, nous, groupe de l'opposition, les limites du Pays de Dinan, c'est avec grande satisfaction que ce soir nous voyons cette motion, à vous écouter M. le Maire, sur beaucoup de points nous sommes sur les mêmes bases. Alors M. Déru, c'est moins franc, parce que nous sommes satisfaits de voir la majorité municipale et la majorité de Dinan Communauté rejoindre les élus de gauche, parce que nous aussi nous lisons la presse, on a entendu des choses, un rapprochement avec Dinard, on était plutôt dans la carte électorale.

Monsieur le Maire

Que je n'ai pas exclu, j'ai dit au contraire qu'il fallait travailler vers cela.

Monsieur Bruno Bertier

Je vais y revenir. Donc, nous sommes heureux de voir et la majorité municipale, j'espère que c'est l'ensemble de la majorité municipale et l'ensemble de la majorité communautaire qui nous rejoint sur les limites, c'est une structure qui fonctionne depuis tant d'années, qui a démontré qu'elle était efficace, c'est mis d'ailleurs dans le texte, utiliser quelque chose qui existe déjà, c'est gagner du temps M. le Maire et M. Déru. Alors, moi je vous rejoins sur le calendrier par contre, là vous avez raison, c'est-à-dire qu'il va falloir travailler de façon concluante entre la création de la ville centre et le futur territoire, ça me paraît évident. Je ne vois pas demain une agglo à 100 000 habitants avec Dinan qui pèserait 11 000 habitants. Il va falloir qu'il y ait un vrai débat, je l'avais déjà réclamé la dernière fois, que l'on poursuive le débat sur le Grand Dinan et sur la nouvelle agglo. Je suis toujours un peu circonspect de voir la méthode de travail au niveau de Dinan Communauté sur ces sujets-là, on cherche la méthode du Président, je l'avais déjà dit lors du dernier conseil. Dans la motion que vous nous présentez ce soir, il y a un élément qui nous dérange un petit peu, « La Ville de Dinan affirme par ailleurs son attachement à ce que la future intercommunalité développe des partenariats forts avec les intercommunalités voisines, notamment la communauté de communes Côte d'Emeraude et la communauté d'agglomération de Saint-Malo afin de créer un pôle d'attractivité majeur en Bretagne Nord ». Pourquoi avec ces deux territoires ? Pourquoi pas avec le territoire de Lamballe ? Pourquoi pas avec Rennes ? J'ai bien vu une petite étiquette politique là, Lamballe et Rennes, c'est plus dérangeant que Saint-Malo et Dinard.

Monsieur le Maire

Vous savez comment a été élue la Présidente de la communauté de communes de la Côte d'Emeraude ? Au bénéfice de l'âge.

Monsieur Bruno Bertier

Oui c'est vrai avec le Maire de Pleurtuit.

Monsieur le Maire

De Saint-Lunaire.

Monsieur Bruno Bertier

Oui, de Saint-Lunaire. Je ne vois pas pourquoi on mentionne ce soir plutôt un attachement à des bassins et pas à d'autres, ça nous dérange un petit peu. Je pense qu'il faudrait supprimer le dernier paragraphe de la motion qui n'apporte pas grand-chose. On l'a dit l'autre jour pour le Grand Dinan, ça va de soi, qu'il faut trouver des synergies avec la capitale régionale, ça va de soi qu'il faudra travailler avec le bassin de Lamballe, et évidemment avec Saint-Malo. Saint-Malo, c'est une vieille histoire, et souvent Dinan a été le grand perdant avec Saint-Malo, l'ensemble des services avec un travail en commun a toujours été à l'avantage de Saint-Malo et les élus Malouins regardent très peu le bassin de Dinan. Il ne faut pas que l'on soit dupe, nous, élus de Dinan, en disant qu'il faut que l'on travaille avec Saint-Malo, Saint-Malo ne se tourne pas du tout vers le bassin de Dinan, vous faites fausse route, il n'y a pas du tout une envie de travailler avec Dinan, sauf quand c'est pour nous prendre du service public supplémentaire. Très franchement, je crois qu'il faut que l'on privilégie d'autres axes de travail qu'avec Saint-Malo. Les malouins, vous les connaissez aussi bien que moi, n'ont pas du tout envie de travailler avec nous, avec le bassin dinannais. Je pense que vous faites fausse route.

Sur le calendrier, il sera repréciser, sur le mode de gouvernance, oui, c'est à repréciser. Nous sommes satisfaits que vous nous rejoigniez sur les délimitations, c'est-à-dire sur le Pays de Dinan, évidemment nous sommes aussi contre, et nous nous prononcerons ce soir sur le rejet du schéma départemental proposé par le Préfet. Nous sommes pour cette motion, avec seulement un bémol, sur la fin du texte de la motion, je ne vois pas pourquoi on privilégierait tel ou tel territoire.

Monsieur Didier Déru

Je voudrais rassurer M. Bertier, je n'ai pour habitude de ne pas être clair, vous ne m'avez pas compris. De réunion en réunion, je répète que la pertinence est d'avoir effectivement une agglomération à la taille d'un bassin de vie. Pour être quand même un habitué des fusions, pas les fusions publiques, mais comme je le disais tout à l'heure, lors des fusions c'est quand même l'humain qui est au cœur du débat. Je sais que la précipitation est très mauvaise conseillère, et qu'avant de décider, il faut nécessairement mettre la méthode et regarder comment on organise les choses. Aujourd'hui, je ne sais comment on peut organiser là en un an une gestion d'agglomération, sachant qu'au niveau de Dinan Communauté, nous avons des progrès à faire, parce que la communauté a pris beaucoup de compétences, parce qu'elle a grandi, et les limites géographiques en gérant de Plumaugat jusqu'à Fréhel en passant par Plouër, ben ça n'est pas d'un claquement de doigts. Rassurez-vous sur la clarté de mon propos, j'ai toujours été identique sur le propos, je suis dans un souci d'efficacité, très sceptique sur le calendrier parce que moi, je n'aime pas décider en disant : « après, on va voir », j'aime bien que l'on ait l'ensemble des tenants et des aboutissants, je crois que c'est important.

Quant à nos amis Malouins, il ne vous aura pas échappé que le drapeau Malouin, malheureusement dans des événements tragiques, a été dépendu au profit du drapeau Français, pendant quelques temps, alors je pense que nos amis Malouins évoluent. Il ne vous aura pas non plus échappé, M. Bertier, que la géographie démontre beaucoup de chose, M. le Maire a cité M. Louis Martin tout à l'heure, Louis Martin

a un schéma du bassin de Dinan qui préexiste depuis une dizaine d'années, et qui s'explique notamment par la géographie. L'évolution de Saint-Malo, il y a deux choix, soit ils vont vers Jersey, ce qui n'est pas encore dans l'air du temps, soit ils vont vers le bassin de Dinan, ce qui est aujourd'hui la réalité. Et oui M. Bertier, c'est la réalité ! Certains sites du groupe Beaumanoir, sont situés sur le territoire de Dinan Communauté, ils viennent de lancer une extension, ils vont encore installer un siège social, pourquoi ? C'est un contexte géographique, l'évolution de population, l'évolution des zones, l'évolution de l'économie, passent nécessairement par une coopération avec Dinan. On ne va quand même pas « jeter le bébé et l'eau du bain », les coopérations en matière de justice, par exemple, ça existe, c'est la réalité, je vous rappelle quand même que la coopération en matière de justice, c'est la seule en France et ça fonctionne plutôt bien.

Monsieur Jean Gaubert

Je ne suis pas sûr qu'il faille prolonger longtemps le débat, je crois que sur les grandes lignes nous sommes d'accord. Moi je crois, que la vraie question, vous l'avez dit M. le Maire en d'autres termes, c'est quelle est la bonne organisation à l'horizon de 2025 ? Et c'est ça qui a produit cette évolution que j'ai un peu suivie, puisque vous savez qu'il me reste des attaches un peu à l'ouest de Dinan, entre d'abord cette proposition qui est d'agrandir une deuxième fois la communauté de communes de Plancoët, puis ensuite de plus tard revenir voir Dinan et c'est vrai que les choix des élus Plancoëtins, en particulier le Président de la communauté de communes que je connais bien, a été de dire : « il faut que l'on choisisse immédiatement ce qui est l'avenir du territoire rural et maritime, et l'avenir du secteur de Dinan, je crois que c'est un avenir commun. Il fallait qu'effectivement que l'on saute la marche, l'étape, pour pouvoir dire ce que l'on va faire, ça c'est le premier élément et je crois que l'on est tous d'accord pour refuser le schéma du Préfet et pour proposer une autre solution. Ceci dit c'est vrai que ce n'est pas simple, Didier Déru aussi l'avait dit, ça ne va pas être simple parce que les premières années nous aurons un conseil communautaire hyper pléthorique qui rassemblera une assemblée constituante, et où effectivement, des problèmes de gouvernance que tout le monde comprend, seront difficiles à maîtriser, mais ce ne sera pas ça le plus compliqué, il faut savoir que quand on aura passé 2020, il sera difficile d'avoir un délégué par commune, très difficile, parce que ça veut dire 100 délégués au minimum, même plus que ça parce que si on veut garder un délégué pour la plus petite commune de 150 ou 200 habitants.

Monsieur le Maire

Si les communes n'ont plus de délégué, comment on fait ?

Monsieur Jean Gaubert

Ben oui, mais ça n'est pas des questions qui vont se régler comme ça du jour au lendemain, elles sont très importantes, et une assemblée participative est très difficile à faire vivre. Là-dessus, je n'ai pas la réponse, je dis simplement qu'il faudra sans doute un petit peu de temps pour caler tout ça. La vraie question quand même est, que si on prend trop de temps pour tout régler avant de décider, il ne se passera plus rien dans les quelques années qui viennent. On voit bien que les programmes d'investissements de toutes les communautés de communes, sont aujourd'hui bloqués, en se disant, on ne sait pas ce que l'on va devenir donc on ne fait rien. Pour le développement des communautés de communes, ça n'est pas simple pour nos concitoyens, mais ça n'est surtout pas simple pour nos entreprises qui ont besoin de travailler et qui déjà souffraient auparavant. Quand on discute avec les chefs d'entreprise, il ne sort plus d'appels d'offre dans les collectivités publiques. Ce qui d'ailleurs, en

passant, pour certains qui plaidaient le fait que les collectivités publiques soient dégraissées au maximum, ils constatent que la collectivité en France est le principal donneur d'ordres dans le bâtiment, on pense aux offices HLM, aux collectivités, aux uns et aux autres... Je crois qu'il faut faire le périmètre maximum, pour tout vous dire, quand les communautés de communes ont été mises en place en 1992, je plaçais pour qu'il y ait trois communautés de communes sur le pays de Dinan, celle de Dinan qui s'est faite avec le pays d'Evran, donc celle que l'on a aujourd'hui, celle du sud, c'est-à-dire la terre, Caulnes, Broons, Plénée-Jugon, voir Plélan et Matignon, Plancoët, Ploubalay qui est tournée d'avantage sur la mer. C'était quelque chose qui me paraissait cohérent à l'époque, j'étais à peu près le seul élu qui le disait, et au bout, on est arrivé avec 9 communautés de communes. Si on avait construit ça dès le début, ça serait plus facile aujourd'hui et paradoxalement on aurait laissé plus de substances dans les communes et les petites communautés de communes qui ne peuvent pas avoir de grands budgets auraient tendance à remonter la substance des communes au siège de la communauté de communes, c'est pour cela qu'on a pris la voirie et un certain nombre de choses en compétence et qui, aujourd'hui pose problème quand on veut fusionner, il faudra que l'on en reste avec de grandes compétences régaliennes, mais ce sera difficile de descendre tous les détails qui ont été faits, vous l'avez dit tout à l'heure pour les uns et pour les autres. Voilà ce que je voulais dire à ce stade du débat, alors après, effectivement le débat avec Saint-Malo, j'avais dit un jour à un ancien conseiller municipal de Dinan et un ancien conseiller général, que « les Malouins aimaient les Dinannais comme les Anglais aimaient les bourgeois de Calais » et il m'avait répondu : « tu exagères ! » et puis un jour il est allé à un mariage à Saint-Malo et il est revenu et m'a dit : « tu n'as pas tort », mais en même temps, il faut que l'on travaille avec eux, mais un jour, quand j'ai abordé le Maire de Saint-Malo en lui demandant comment on peut faire le tribunal, il m'a dit : « il y aura bien une petite place dans une soupente pour vous », je parle du précédent, ça n'était pas simplement une boutade, c'était aussi un état d'esprit. Il faut voir et il faut demander, et vous le savez M. le Maire, à l'hôpital de Dinan, que le but de Saint-Malo est que l'on devienne simplement une maison de retraite un peu améliorée, et que l'ensemble des services dynamiques aillent à Saint-Malo. Mais ça n'est pas propre à Dinan et Saint-Malo, c'est propre au gros par rapport au petit, il se demande pourquoi il y a des services d'excellence chez le petit alors qu'ils devraient être chez lui. Ca c'est une réalité, je pense que le travail avec Saint-Malo doit se faire d'égal à égal, entre des gens qui savent qu'il faut nouer des contacts et nouer des accords, parce qu'on a des intérêts communs, mais ça n'est pas parce qu'on a des amis communs. Voilà, je voulais le dire très clairement parce que je crois que c'est important, et puis pour revenir sur ce qu'a dit Bruno, à la fin, au lieu de citer les communautés de communes, il faudrait dire : « il faut travailler avec toutes celle qui nous entourent », parce que si Matignon vient demain, sur les plans de déplacement que l'on aura travaillé, ils vont se demander. On sera bien obligé de travailler avec Lamballe, et si une communauté de communes qui nous touche vers le sud, en particulier vers Broons, on aura aussi à travailler avec eux, alors soit on ne dit rien, soit on dit que bien évidemment, on est ouvert à travailler avec d'autres.

Madame Stéphanie Missir

Concernant ce dossier, j'aimerais revenir sur un point qui me semble important. Je remercie pour ces débats et la richesse de ces débats, la qualité des apports historiques qui nous sont faits ce soir, comme en conseil communautaire, est un grand apprentissage sur ce qu'est ce Pays de Dinan. Par contre, une chose que je regrette, un espace qui ne nous laisse malheureusement pas le calendrier qui nous est imposé, c'est celui du débat citoyen, de l'information citoyenne, on parle de participation citoyenne dans votre revue, sur ce débat, les citoyens ne sont pas du tout associés, les décisions reviennent aux élus,

on en est d'accord, mais l'information citoyenne par petites annonces dans la presse communiquées des uns et des autres, n'alimentent pas une bonne image de ce qui est en train de se passer. Il n'y a pas de communication, il n'y a pas d'information, nos concitoyens ne sont pas informés. Il me semble que les résultats électoraux de ces derniers week-ends devraient nous inciter à penser autrement, notre façon de communiquer, et je pense que ce sujet mérite d'autres types d'intervention et d'information pour nos concitoyens.

Madame Brigitte Balay

Je voulais revenir sur nos relations avec Saint-Malo, puisque ça fait plus de trente ans que je travaille à Saint-Malo et je vois une sacrée évolution. De plus en plus de Malouins maintenant viennent faire leurs courses sur Dinan, visiter et autres. De plus en plus de Dinannais aussi, au lieu d'aller sur Rennes pour prendre le train ou le TGV, pour aller sur Paris, et bien viennent sur Saint-Malo, car c'est bien plus simple.

Monsieur le Maire

J'espère que vous prenez le train à Dinan.

Madame Brigitte Balay

Les lignes du train vont se développer en plus. Franchement, je trouve que l'on ne doit pas ressentir cette rivalité, et de dire que les Malouins sont un peu particuliers, que ce sont des Corsaires dans l'âme, etc. Il y a des choses à faire et moi ça ne me dérange pas du tout de m'ouvrir sur Saint-Malo.

Monsieur Didier Déru

Juste en réponse des propos de Jean Gaubert. J'attends qu'il m'écoute. Sur le calendrier je partage totalement, moi, mon propos ce n'est pas de ramener ça aux calendes grecques. Je suis mal aise par rapport à la méthode et par rapport au calendrier contraint, parce que je n'aime pas décider en disant : « on verra ». J'étais plutôt partisan, d'avoir un calendrier dynamique, c'est-à-dire que là, on nous demande de décider et que tout soit bouclé en un an, je pense qu'il fallait mettre à profit l'année 2016, décider et commencer à exécuter plutôt sur 2017. Voilà mon propos, et ça n'est pas de dire on verra ça dans cinq six ans. J'ai entendu dire des élus de la communauté de communes de Plancoët, dire : « on en a marre de fusionner et de défusionner », est-ce qu'on ne pourrait pas réfléchir pour eux, à une fusion technique, un minima, dans l'attente d'un regroupement plus important, ça me semble être la voie de la sagesse. Sur l'assemblée, sauf erreur de ma part, on ne va pas être une assemblée plus nombreuse, c'est là à mon avis, l'effet paradoxe de la loi, des représentants qui ont été élus par nos concitoyens, qui vont se retrouver du jour au lendemain, à la porte du conseil communautaire.

Monsieur le Maire

Exact, à la différence d'une commune nouvelle. Une commune nouvelle, tous les conseillers municipaux restent au conseil municipal, par contre pour le conseil communautaire, au 1^{er} janvier 2017, on passe au nombre de conseillers communautaire qui correspond à la taille de l'intercommunalité. Autrement dit, des conseillers communautaires qui ont été élus au suffrage universel en 2014, perdent leur mandat par simple décision.

Monsieur Didier Déru

C'est certainement moins vrai pour la ville centre, mais ça va forcément appâter les plus petites communes. Là où je rejoins totalement Jean Gaubert, on ne peut plus le faire alors on balance le paquet à la communauté, et aujourd'hui, la représentativité des plus petites communes, je ne sais pas comment ça va se faire. Si on ne le règle pas à priori, donc je reviens sur la question du calendrier, ça n'est pas une fois que l'on aura décidé, on risque de créer des fâcheries. Ça me semble excessivement compliqué. On est bien d'accord, nos amis Malouins sont Malouins, il faut avoir une certaine vigilance, mais si on a effectivement un regroupement rive gauche de la Rance, rive droite de la Rance, c'est le meilleur moyen d'échanger.

Dernière chose, et j'en terminerai là, sur la motion, on a été un certain nombre M. le Maire, deux dans cette salle, corédacteur de la motion de Dinan Communauté, c'est-à-dire qu'aujourd'hui on ne vote pas la motion de Dinan Communauté ?

Monsieur le Maire

Non, on vote la nôtre.

Monsieur Didier Déru

Alors, on est plus autonome que les Malouins ?

Monsieur le Maire

Oui, c'est pour cela que le drapeau Dinannais flotte sur le château.

Monsieur Didier Déru

J'ai bien compris mais le Président Berhault n'était pas nécessairement...

Monsieur le Maire

Non.

Monsieur Didier Déru

Je dirais que personnellement je comprends, ça me gêne un peu en tant que corédacteur de la motion de ne pas la voter en conseil municipal, alors qu'on a demandé à nos collègues de la voter.

Dernière chose par rapport à la remarque, si la motion a été mise au vote, j'entends les remarques de Jean Gaubert par contre je pense que les développements naturels qui existent aujourd'hui sont, pour l'instant, dans un premier temps vers le nord et Saint-Malo, et pour contenter tout le monde on pourrait simplement ajouter le mot « notamment ».

Madame Christine Laisné

Moi, j'ai l'impression dans ce dossier que « l'on met la charrue avant les bœufs », parce qu'il y a injonction à constituer aujourd'hui une énorme communauté, alors qu'au niveau des communes, et on en est un modèle exemplaire, on n'a pas fait le travail de regroupement. La représentativité des communes, il me semble qu'elle est liée au travail qui aurait dû être fait au préalable, ça n'est pas trop tard bien sûr, mais il me semble que pour moi, c'est d'abord ce travail qu'il y a à faire pour que la représentation des communes soit traitée à égalité, se regrouper, faire des communes nouvelles sur le territoire, on n'est pas très avancé, il me semble que tout ce travail reste à faire au préalable. Sur Saint-Malo, je ne vois pas

comment on peut s'exonérer de travailler avec eux, je veux dire naturellement on va à Saint-Malo, les Malouins viennent chez nous, il faut arrêter que la frontière de la Rance soit un problème. Dans le cadre du PNR d'ailleurs, c'est l'un des gros enjeux, le projet du PNR est de lier enfin les deux rives de la Rance. J'ajouterai que Saint-Malo s'est positionnée dans le cadre du projet du PNR, comme ville porte, qui veut dire on n'est pas dedans, on n'est pas dehors. Pour ce qui concerne Saint-Malo, c'est plutôt ville porte, à hauteur de s'ouvrir sur le dehors, mais bon je pense qu'ils attendent des propositions. Donc, dans le cadre du PNR, la ville centre vraiment déterminée, c'est Dinan, pour nous, c'est quelque chose d'important.

Monsieur Bruno Bertier

Sur le calendrier, je redirai ce que j'ai dit l'autre fois, pour le Grand Dinan, le calendrier que vous nous aviez proposé me paraissait trop juste. Je pense que pour le Grand Dinan, je pense que le calendrier devrait être repoussé à la fin du mandat c'est-à-dire en 2019. M. Déru, je vous rejoins sur les interrogations du calendrier, je pense que l'on devrait avoir un calendrier identique pour les deux dossiers, parce que si on en commence un sans faire l'autre, ça manque de cohérence. Il faudra présenter à un moment donné à nos concitoyens un vrai schéma cohérent, la ville centre et la nouvelle agglomération. Sur l'histoire de Saint-Malo, je ne voulais pas en faire un débat ce soir, j'ai simplement trouvé qu'il n'y avait pas ce côté donnant donnant, avec Saint-Malo, quand je vois ce qui s'est passé avec le tribunal et l'hôpital. Au point de vue économique M. Déru, je suis un partisan que c'est vers la capitale régionale que l'on réussira notre développement économique. A priori, on n'a pas tout à fait les mêmes convergences là-dessus, c'est en regardant vers Rennes que notre salut du développement économique se fera et je ne pense pas me tromper, parce que c'est là que l'on doit chercher des synergies, et c'est là qu'on ira chercher de l'emploi et c'est là, avec de l'enseignement supérieur que l'on pourra essayer de retenir nos jeunes sur le territoire. C'est ce que j'avais dit l'autre fois, je le maintiens, je pense que la synergie avec Rennes est importante pour le futur et on doit la privilégier.

Monsieur Jean Gaubert

Très court, parce que je me suis déjà exprimé, je ne vais pas revenir sur l'histoire de Saint-Malo, rassurez-vous, on ne va pas en faire un débat, je dirais qu'ils seraient très heureux que l'on s'intéresse à eux ce soir, mais bon ils le seront quand ils liront la presse bien évidemment, ils pourront peut-être nous apporter quelques éléments de réponse. Simplement, je crois que la grande préoccupation aujourd'hui est de savoir le temps que l'on aura pour monter l'opération en tant que telle. Je pense qu'il faudrait voir, j'avoue que je n'ai pas la loi complète en tête, voir de quelle marge de latitude dans le temps on peut bénéficier. Une situation en deux temps qui créerait rapidement un comité de coordination, pour que déjà celui qui a une envie d'investissement sache et ça corresponde à ce que les autres veulent faire, et que ça se fasse tout de suite pour éviter ce genre de chose, que l'on puisse faire un certain nombre de choses les uns et les autres qui seront utiles à tout le monde. Si on pouvait retarder d'une année, le temps que l'on monte un certain nombre de choses, ça pourrait être intelligent. Je ne sais pas si la loi donne toutes ces latitudes. Deuxième élément M. le Maire, je pense que nous sommes un certain nombre dans le pays de Dinan qui sont délégués à la commission départementale, moi, je n'y suis pas mais pour autant, je reste un élu du pays de Dinan. Je pense qu'il serait intéressant, qu'avant le 14 janvier, on puisse se rencontrer tous ensemble, pour caler les informations que l'on fera ensemble et pour caler le discours commun que l'on aura lors de cette commission, parce que ça n'est pas toujours gagné, je connais la pratique depuis qu'elle existe, j'y ai toujours été, on a parfois des choses fluctuantes en commission qui se passe et ce serait intéressant que les élus du pays de Dinan tiennent le même discours.

Monsieur le Maire

Je souscris à cette proposition, je prendrai l'initiative.

Monsieur Michel Forget

Rapidement, vous avez dit dans votre intervention M. le Maire, ce qu'il fallait craindre sur ce futur grand ensemble, c'était la perte d'efficacité démocratique. Quand j'ai entendu ça, je me suis dit que l'on ne va pas perdre grand-chose.

Monsieur le Maire

Parce que les verts ne sont plus au Conseil Régional ?

Monsieur Michel Forget

Non non, ce n'est pas ça, je parle de Dinan Communauté, et c'est vrai que l'on ne peut pas parler d'efficacité démocratique, donc là, on ne peut que faire mieux à mon avis. Quand vous avez dit aussi quand on parle de pouvoir, je ne pouvais pas m'empêcher de penser aux cumuls de mandats, je pense que ça passe aussi par-là, si on veut que les élus gardent le pouvoir, et puissent mener dans un grand ensemble comme la future agglomération, je pense que ce sont des choses qu'il faudra absolument mettre en place. Je l'avais dit la fois dernière, je ne suis pas favorable à la métropolisation, je m'excuse d'apporter cette nuance-là, effectivement il y a une attraction de Rennes qui est inévitable, mais je pense effectivement qu'il faut peser, et je crois que tout le monde est d'accord là-dessus, bien évidemment il faut travailler avec Rennes et de toute façon Rennes aspire, mais je crois que le pays de Dinan avec la façade maritime, avec Saint-Malo évidemment, mais il n'y a pas que Saint-Malo, ça a été évoqué, mais je crois que l'on ne peut pas se passer de la façade maritime pour rééquilibrer les choses. Le PNR, je l'avais dit la dernière fois, ça me semble être un objectif, pas dans ses limites forcément, on sait bien qu'on ne pourra pas y arriver. Je pense qu'effectivement et du point de vue du développement et de l'équilibre du territoire, du développement du tourisme, ça a été maintes fois évoqué, du développement économique, des déplacements, je pense que c'est un périmètre qui est tout à fait intéressant.

Voilà ce que je voulais dire, sur le calendrier, il me semble que Didier Déru l'a dit et ça a été redit par Bruno Bertier et Jean Gaubert, ils ont raison là-dessus, je pense qu'il faudrait un calendrier très rigoureux, je m'excuse de redire ça, mais quand je vois la manière dont les choses ont été menées, accompagnées, enfin accompagnées, je ne sais même pas si c'est le bon terme, je veux dire en ce qui concerne la communauté de communes pour la fusion, où on est convoqué un lundi soir et le mercredi soir il faut voter, on doit nous donner une motion le mardi qu'on reçoit que le mercredi et quand on a le temps d'examiner cette motion et bien effectivement le mercredi soir on arrive, c'est une suspension de séance puisque le Président a reçu un coup de fil du Préfet. Merci M. le Maire de nous avoir transmis le texte, parce qu'il faut quand même le dire mes chers collègues, qu'à ce jour nous n'avons toujours pas le texte de la motion qui a été voté l'autre jour à Dinan Communauté. C'est ainsi que l'on travaille à Dinan Communauté, il faut le savoir, aucun texte sous les yeux, ni projeté, ni quoi que ce soit, qui a été relu deux fois bien évidemment, mais on n'a pas pu vraiment discuter. Je termine là-dessus, dans la motion qui nous est proposée ce soir, au-delà du fait que moi je pense qu'il faut garder le paragraphe, il faut mettre les communautés de communes limitrophes, je pense que ça va bien comme ça, et donc j'observe, et c'est très bien, que le petit paragraphe qui a été mis dans la motion de Dinan Communauté et qui

subordonnait à la place de Dinan Communauté dans ce nouvel ensemble, a été supprimé et moi, ça me va bien.

Juste, je voulais remarquer, dans la présentation de l'affaire, il y a un petit oubli et je vous prie de me faire confiance, il y avait dans la motion qui a été votée une opposition, mais aussi une abstention.

Monsieur le Maire

Exact, tout à fait. On a fait le tour, alors quelques éléments. Je crois que sur ce débat, nous, élus de la ville centre, nous avons, je dirai, le devoir d'être à la hauteur de l'enjeu, je crois que ça a été dit, c'est une décision qui nous engage, c'est une décision qui engage le territoire. Je peux vous dire que toutes les communes vont regarder demain, quelle est la position du conseil municipal de Dinan, évidemment, donc nous devons être à la hauteur de l'enjeu, c'est essentiel, ça nous engage pour les trente ans qui viennent, nous n'y reviendrons pas. Le problème de fond, c'est en effet le calendrier, moi, depuis l'origine, je suis favorable à une communauté d'agglomération à l'échelle du pays, j'avais dit que je pensais qu'il fallait qu'elle se fasse en deux temps pour des raisons d'efficacité, car nous ne devons pas perdre de vue que nos collectivités, que ce soit nos communes ou l'EPCI sont au service de nos concitoyens et que nous devons être vigilants sur la qualité de service qui sera rendu à nos concitoyens. La crainte qui a été exprimée ce soir, c'est une agglomération à l'échelle du pays de Dinan, de 100 000 habitants, il y a une perte de substance pour nos concitoyens, et je rejoins ce qu'a dit Stéphanie Missir sur le débat citoyen. Ce que l'on peut regretter dans la reconstruction communautaire, c'est que quelque part, les uns et les autres, ça s'est fait dans certaines intercommunalités, plus petites, mais que les uns et les autres nous ayons oublié nos concitoyens. Vous me direz que nous-mêmes, élus, on a parfois du mal à comprendre comment ça se passe et ça n'est pas forcément simple à expliquer, mais quelque part, on n'a pas fait l'effort de rendre lisible nos intercommunalités et les décisions que nous prenons, qui engagent durablement, pour des années, des décennies, l'avenir de notre territoire, donc oui, il faut être à la hauteur de l'enjeu. Pourquoi Dinard et Saint-Malo ? Parce qu'il est essentiel que nous tenions compte de la réalité de ce territoire. J'ai parlé du PNR tout à l'heure et Christine Laisné a rebondi là-dessus, je vous rappelle qu'il y a sur ce territoire un projet de Parc Naturel Régional, ce PNR est à cheval sur nos deux territoires, les deux côtés de la Rance, qu'il va falloir constituer un syndicat mixte, que les décisions qui seront prises dans le cadre de ce PNR, la charte de PNR par exemple sera imposable aux deux SCOT, au SCOT du pays de Dinan et au SCOT du pays de Saint-Malo. Le PNR emportera des obligations de collaboration entre les pays de Dinan et Saint-Malo. Je vous rappelle aussi que dans les cartons du Conseil Régional, il y a un projet de fusion des pays de Dinan et de Saint-Malo, ce qui montre bien l'évolution qui est en train de se dessiner sur notre territoire. L'hôpital, vous l'avez évoqué, le tribunal, je sais qu'il y a parfois certaines collaborations qui se sont faites parfois d'avantage aux bénéficiaires de Saint-Malo et un peu au détriment de Dinan et c'est à nous qu'il appartient d'être vigilants. Néanmoins, le vent de l'histoire, c'est celui-là, c'est au renforcement des collaborations avec Saint-Malo et avec Dinard. Il n'y a pas de considération politique dans tout cela, c'est tout simplement parce que nous avons tout intérêt dans la perspective de renforcer nos collaborations avec les intercommunalités voisines et en particulier avec Saint-Malo et Dinard avec lesquelles, les liens touristiques, économiques et culturels se renforcent année après année, et ce n'est pas non plus un hasard si actuellement nous sommes en train de travailler, de réfléchir sur un schéma sur l'enseignement supérieur commun. Je n'oublie pas non plus les liens que nous devons entretenir avec la métropole Rennaise, je suis d'accord, nous devons profiter de l'énergie qui se dégage de la métropole Rennaise et qui est à notre porte, la commune de Plouasne qui appartient à Dinan Communauté est aux frontières de la commune de Bécherel qui appartient à la métropole

rennaise, et on ne peut pas ignorer, on ne peut pas lui tourner le dos, il ne faut pas être condescendant avec la métropole Rennaise et renforcer nos relations avec elle. Je n'oublie pas néanmoins que Lamballe est tournée vers Saint-Brieuc, ce n'est pas un hasard que l'ancien Président de l'intercommunalité de Lamballe voulait intégrer Saint-Brieuc agglomération. Dans le schéma de coopération intercommunale, une question s'est posée pour Lamballe, c'est de savoir s'il fallait que Lamballe rejoigne Saint-Brieuc agglomération, ou s'il fallait constituer un groupe métropolitain autour de Saint-Brieuc qui s'étendrait jusque Lamballe, c'est l'une des questions qui s'est posée. Ce que je veux vous faire toucher du doigt, c'est que ces interrogations, elles parlent de la réalité de notre territoire, des évolutions qui sont en train de se dessiner. C'est vrai que Lamballe est tournée vers Saint-Brieuc et que Dinan vers Dinard et Saint-Malo mais aussi vers Rennes, c'est une réalité qui s'impose à nous. Néanmoins, nous devons conserver, préserver, développer les liens privilégiés avec l'ensemble du pays de Dinan, Matignon, Plancoët-Plélan, Broons, Caulnes, Evran, toutes ces intercommunalités qui ont Dinan pour ville centre. Pour répondre à Didier Déru, c'est la raison pour laquelle j'ai voulu modifier la motion de l'intercommunalité, parce que je crois que Dinan, ville centre a une position particulière à défendre et un message spécifique à adresser aux autres intercommunalités, c'est la raison pour laquelle j'ai souhaité vous adresser une autre motion. Voilà rapidement, l'analyse que j'en fais. Aujourd'hui c'est vrai, est-ce que nous avons le temps d'attendre ? On peut demander au Préfet de savoir si on peut gagner un an ou deux ans supplémentaires, pour pouvoir travailler à la construction de cette future agglomération, je ne suis pas certain que les textes le permettent, c'est la crainte que j'ai aujourd'hui. Ce que dit la loi : c'est que vous faites votre intercommunalité au 1^{er} janvier 2017, vous avez ensuite deux ans pour harmoniser les compétences entre vous. Quand on voit déjà la difficulté pour harmoniser avec Evran, c'est un chantier qui sera compliqué, mais voilà ce que dit précisément la loi.

Vous vous êtes interrogés aussi sur la représentation des communes, la loi NOTRe dit que toutes les communes ont au moins un représentant, c'est ce qui est écrit dans le texte, c'est une crainte pour les communes. Si nous voulons une communauté d'agglomération, si le schéma du Préfet est rejeté, à la nécessité des deux tiers, je souscris à ce que l'on ait une position commune entre représentants de Dinan. L'intercommunalité, l'agglomération se fera au 1^{er} janvier 2017, maintenant il faut que nous mesurions les uns et les autres, si nous sommes en capacité de le faire. Si nous ne sommes pas en capacité de le faire, et bien nous revenons à la proposition initiale, c'est-à-dire de dire que l'on invite Plancoët-Plélan, Matignon, et on fait ça en deux temps, si on considère qu'au contraire, il faut aller vite, c'est-à-dire qu'il faut profiter de la dynamique, qui s'est engagée et bien nous n'avons pas d'autre choix chers collègues, de refuser la proposition du Préfet, d'adopter la motion que je vous propose et de nous mettre dès demain au travail pour réussir la création de cette communauté d'agglomération à l'échelle du pays, en ne perdant pas de vue, l'intérêt de nos concitoyens, et si nous ne voulons pas que ça se termine par un échec qui serait rétrograde, ce serait catastrophique pour notre territoire si on échouait.

Je vous propose que nous passions au vote, ce que je vous propose, c'est de mettre que c'est un avenir qui passera par des partenariats solides avec les intercommunalités voisines et notamment avec les intercommunalités de Dinard et de Saint-Malo, afin de constituer un pôle d'attractivité en Bretagne Nord. Ca vous satisfait ? Très bien, je vous remercie. Je n'ai pas besoin de vous lire la motion puisque cette fois-ci vous l'avez pour répondre à Michel Forget. Maintenant quelle position prenons-nous ? On vote pour ou on vote contre ? Dans la motion, il n'y a pas de date, je crois qu'il ne faut pas mettre de date. Ce que j'ai envie de vous proposer c'est de rejeter le schéma du Préfet, d'adopter la motion telle que je viens de vous la lire avec les modifications que l'on a apportées au dernier paragraphe, c'est de m'inviter à rencontrer le Préfet et les autres Présidents des intercommunalités, je crois qu'en tant que Maire de la

ville centre, je peux avoir cette possibilité, essayer de voir si on ne peut pas gagner 6 mois, un an pour réussir cette communauté d'agglomération à l'échelle du pays.

Monsieur Yannick Hellio

M. le Maire, moi je m'étonne de vouloir absolument trouver du temps.

Monsieur le Maire

C'est Mitterrand qui disait ça.

Monsieur Yannick Hellio

Oui, je ne suis pas Mitterrand. Je m'étonne de ce besoin de vouloir trouver du temps pour finaliser ce projet, nous avons nos voisins de Lamballe qui me semble-t-il sont plus dynamiques que nous, puisque eux sont prêts à constituer une super méga structure avec six communautés comme nous, alors pourquoi vouloir repousser le calendrier ? Ce qui semble possible chez les autres à échéance 2017, je ne comprends pas ce besoin.

Monsieur le Maire

Je vous propose que l'on n'ouvre plus le débat, tout le monde a pu s'exprimer, je vous propose que nous passions au vote.

Monsieur Didier Déru

Très rapidement, M. Hellio, nombre de personnel à Dinan Communauté et nombre de personnel à Plancoët, ça fait effectivement réfléchir, de fusionner comme ça 180 et 130 personnes, premier élément. Deuxième élément, ça n'est pas parce que nous avons eu un Président à la communauté de communes de Lamballe, M. Cauret, qui veut nécessairement grossir pour grossir, et qui est dans une situation financière un peu compliquée, que l'on doit nécessairement faire la même chose. Essayons de faire plus intelligent et plus durable.

Monsieur le Maire

Ah, le débat rebondit.

Monsieur Bruno Bertier

Je veux conclure, je suis comme vous. Pour le groupe de la minorité, je résume notre position, nous sommes sur votre position M. le Maire, c'est-à-dire que nous sommes contre le projet présenté par le Préfet, nous sommes pour la motion avec la modification, nous sommes en adéquation totale avec vous ce soir.

Monsieur le Maire

Parfait.

Monsieur Bruno Bertier

Jusque-là, c'est l'affaire numéro 2.

Monsieur le Maire

Je vous propose que nous passions au vote, qui est favorable au schéma du Préfet ? Personne. Qui est contre ? C'est à l'unanimité, il n'y a pas d'abstention. Donc, à l'unanimité, le conseil municipal de Dinan vote contre le schéma du Préfet. Qui est favorable à la motion qui a été jointe au projet de délibération avec l'ajout en dernier paragraphe qui dit ceci : « *La Ville de Dinan affirme par ailleurs son attachement à ce que la future intercommunalité développe des partenariats forts avec les intercommunalités voisines, notamment la communauté de communes Côte d'Emeraude et la communauté d'agglomération de Saint-Malo afin de constituer un pôle d'attractivité majeur en Bretagne Nord.* Qui est pour ? Pas d'abstention ? Pas d'opposition ? Très bien, cette motion est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie pour ce beau débat.

Affaire n°3

FINANCES – Débat d'orientations budgétaires pour 2016

Rapporteur : Mme BONNEFOND

L'article L 2312 - 1 du Code général des collectivités territoriales dispose que, dans les communes de 3500 habitants et plus, la tenue d'un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Ces orientations ont été présentées à la commission des finances, dans sa réunion en date du 1^{er} décembre 2015.

Elles peuvent se présenter de la manière suivante :

I- LE CONTEXTE ECONOMIQUE NATIONAL

Les finances publiques européennes ne semblent plus être au centre des débats. Grâce aux effets conjoints de la reprise de la croissance et de la baisse des taux d'intérêt, les tensions sur les dettes souveraines, qui avaient conduit à une longue période d'austérité budgétaire dans un certain nombre d'économies périphériques, se sont nettement atténuées.

La zone euro est sortie de récession fin 2013 et la croissance s'est progressivement raffermie en 2014 et 2015 sous l'effet de politiques économiques plus accommodantes et de la désinflation.

Conséquence de l'assouplissement monétaire de la Banque Centrale Européenne notamment, les taux d'intérêt ont fortement baissé permettant aux Etats de se financer à un coût peu élevé. Par ailleurs, la politique de la BCE a permis de réduire significativement les écarts de rendement entre les pays.

Toutefois, l'amélioration des soldes publics résulte pour une grande partie de la diminution des déficits conjoncturels et ne conduit qu'à une stabilisation des taux d'endettement public. En France, le Projet de Loi de Finances 2016 prévoit une nouvelle réduction du déficit public l'année prochaine mais qui resterait encore supérieur à 3 %. Dans la lignée de 2015, les mesures fiscales profitent surtout aux entreprises et visent à améliorer les conditions de l'offre.

A) PRINCIPALES TENDANCES SUR LES FINANCES LOCALES EN 2015

Sur fond de réforme territoriale, de renouvellement des instances départementales et régionales et au lendemain des élections du bloc communal, l'année 2015 est marquée par l'amplification du mouvement de baisse des dotations de l'état aux collectivités locales (-3,7 Md€ en 2015). Dans ce contexte contraint, inédit et instable, les grandes collectivités locales se sont adaptées (hausse modérée du levier fiscal, ralentissement des dépenses courantes) afin de limiter le resserrement de leurs marges d'autofinancement et d'atténuer le repli de leurs dépenses d'investissement.

En 2015, les recettes de fonctionnement des grandes collectivités locales enregistreraient une croissance faible. Pour chaque niveau de collectivités locales, leur évolution serait inférieure à celle de l'année précédente. En effet, bien que plus dynamiques en 2015, la croissance des recettes fiscales, notamment les contributions directes, ne compenseraient que partiellement la baisse des concours financiers de l'Etat.

Afin de compenser le fléchissement de leurs ressources, les collectivités locales parviendraient à ralentir la croissance de leurs dépenses de fonctionnement. Ce ralentissement a été permis par une maîtrise plus rigoureuse de leurs dépenses courantes (charges générales, subventions à des tiers...), des charges d'intérêts liées à la relative faiblesse des taux, ainsi que par une faible inflation. Bien qu'en ralentissement, les dépenses de personnel seraient le poste le plus dynamique, principalement en raison de l'impact de mesures prises au niveau national. Malgré leur ralentissement, la progression des dépenses de fonctionnement resterait supérieure à celle des recettes de fonctionnement entraînant implicitement une nouvelle dégradation de l'épargne brute. Conséquence de cette détérioration de l'autofinancement, les dépenses d'investissement des collectivités locales se replieraient dans des proportions variables. Cette baisse de l'investissement s'accompagnerait d'un accroissement du recours à l'endettement des collectivités qui serait toutefois de moindre ampleur que celui constaté en 2014. Face à la confrontation entre les besoins d'infrastructure ou d'entretien et les contraintes financières, certains projets seraient redimensionnés, reportés voire annulés.

A l'avenir, les collectivités locales continueront à financer une partie des investissements par l'emprunt mais elles ne devraient pas en faire la variable d'ajustement de la baisse de l'épargne, cette option n'étant pas tenable à moyen terme.

Une éventuelle reprise des investissements à compter de 2016, qui s'inscrirait dans un profil plus classique, restera donc conditionnée à la capacité pour les collectivités locales de se reconstituer des marges d'autofinancement dans un contexte d'atonie des recettes courantes.

B) LES PERSPECTIVES ECONOMIQUES EN 2016

Le gouvernement a bâti le projet de loi de finances pour 2016 (PLF 2016) sur les hypothèses suivantes : une croissance du produit intérieur brut de 1,5 % en 2016, après +1,0 % en 2015 et une inflation modérée, +1 %, après une quasi stagnation en 2015 (+0,1%).

L'assainissement des comptes publics continue de reposer pour une large part sur la maîtrise des dépenses publiques. Le plan d'économies de 50 Md€ d'ici 2017 se poursuit. Les collectivités locales y contribuent à travers la baisse de leur principal concours financier, la dotation globale de fonctionnement (DGF), mais y sont également associées via l'objectif renforcé de maîtrise de la dépense locale.

Cadrement des dépenses publiques

L'objectif national d'évolution de la dépense publique locale (ODEDEL), inscrit pour la première fois dans

le projet de loi de programmation des finances publiques 2014-2019, concerne les dépenses totales hors dette. Il est indicatif et n'a pas de valeur contraignante.

Pour 2016, il a été actualisé et décliné par catégorie de collectivités locales.

En 2015, les collectivités locales verraient leur épargne brute enregistrer une quatrième année consécutive de baisse (-4,9%), conséquence d'une évolution des recettes de fonctionnement moins rapide (+0,6%) que celle des dépenses de fonctionnement, et ce malgré le tassement du rythme de ces dernières (+1,8 % après +2,3%). Compte tenu notamment de cette réduction des marges de manœuvre financière et de l'impact du cycle électoral du bloc communal, l'investissement accuserait un nouveau repli (-6,2 % après -8,8% en 2015). Il serait financé par un accroissement de la dette (+4,3 Md€).

L'exercice 2016 ne devrait donc pas être significativement différent, notamment en raison de la poursuite de la baisse des dotations de l'état, et devrait aboutir à une nouvelle contraction de l'épargne brute. Dans ce contexte, malgré les mesures mises en place en faveur de l'investissement local, les perspectives de reprise en la matière sont limitées.

Le Ministre des finances a annoncé une réduction du déficit public de 0,5 point de PIB à 3,3 % en 2016, principalement imputable à l'amélioration du solde des administrations de sécurité sociale alors que les soldes des autres administrations publiques et en particulier celui de l'état central n'évolueraient guère.

D'après le PLF, la réduction du déficit public serait exclusivement le reflet de l'amélioration du déficit structurel, ce qui peut sembler étonnant compte tenu de l'hypothèse de croissance retenue. La dette publique n'augmenterait que très légèrement de 96,3 % à 96,5 %.

La réduction du déficit serait la conséquence d'une baisse des dépenses publiques (en % du PIB) de 55,8 % à 55,1 % et d'une légère diminution du taux des prélèvements obligatoires (de 44,6 % à 44,5%). En effet, alors que les premières années du quinquennat avaient été marquées par une forte hausse des prélèvements obligatoires, ces derniers devraient légèrement diminuer.

Dans la continuité de 2015, 16 Md€ d'économies en dépenses ont été présentées (par rapport à la trajectoire spontanée de ces dernières) :

- 5,1 Md€ d'économies pour l'Etat via notamment la poursuite de la réduction la masse salariale.
- 3,5 Md€ d'économies sur les dépenses des collectivités locales.
- 7,4 Md€ d'économies sur les dépenses de sécurité sociale, dont 3,4 Md€ pour l'assurance maladie et 4 Md€ pour les autres caisses.

Concernant les mesures fiscales, le PLF 2016 s'inscrit également dans la continuité de 2015. Le principal objectif est d'améliorer la situation financière des entreprises avec la montée en charge des dispositifs déjà mis en place (CICE, Pacte de responsabilité, ...).

Les principales mesures fiscales concernent donc les entreprises avec une baisse des impôts et charges payées à hauteur de 900 Md€. Les ménages les plus modestes vont bénéficier d'une diminution de l'impôt sur le revenu à hauteur de 2 Md€.

Comme d'autres pays, la France a bénéficié en 2015 du retour de la croissance et de l'affaiblissement des taux d'intérêt. L'écart entre la croissance réelle et le taux d'intérêt s'est progressivement réduit pour revenir vers zéro. Les taux d'intérêt ont beaucoup baissé en 2014 et début 2015. Malgré le rebond au printemps dernier, ils restent à de très faibles niveaux permettant à l'Etat de se financer à très bas coût.

En 2016, les taux d'intérêt devraient se maintenir à un niveau bas grâce à l'action de la BCE qui, conjuguée à la reprise de la croissance, devrait également permettre, à court terme, la poursuite de

l'embellie que les finances publiques européennes ont connu courant 2015. La situation reste toutefois fragile dans un contexte de faiblesse structurelle de la croissance.

C) REFORME DE LA DGF

Le Premier Ministre a annoncé le 3 novembre 2015 le report de la réforme de la DGF inscrite initialement à l'article 58 du PLF 2016 au 1er janvier 2017 compte tenu des trop grandes incertitudes que cette réforme suscitait avec l'extension en cours des périmètres intercommunaux, l'application de la loi sur la Nouvelle Organisation territoriale de la République (loi NOTRe), et surtout dans le contexte de baisse continue des dotations de l'état aux collectivités locales.

Le gouvernement prévoit de soumettre le texte à l'Assemblée Nationale dès le printemps 2016 pour une application au 1er janvier 2017.

D) SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL

Le gouvernement a décidé d'amplifier les mesures de soutien à l'investissement public local déjà adoptées en loi de finances initiale pour 2015 ou en cours d'année. Un fonds d'1 Md€ est ainsi mis en place pour soutenir l'investissement des communes et des intercommunalités.

Par ailleurs, les dépenses éligibles au FCTVA sont élargies aux dépenses d'entretien des bâtiments et de la voirie.

E) PEREQUATION

Les dotations de péréquation sont simplifiées avec la suppression de la dotation nationale de péréquation (DNP) dont les montants sont reversés au profit de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS) et la dotation de solidarité rurale (DSR), ces deux dernières étant par ailleurs mieux ciblées.

Le document d'orientation budgétaire proposé à l'assemblée délibérante s'inscrit donc à nouveau dans un contexte financier particulièrement incertain et très contraint. Il intègre les orientations du gouvernement sur la politique conduite en matière de réduction des déficits publics et, nous concernant plus directement, la poursuite de la baisse inédite et particulièrement importante des dotations de l'Etat. Les ponctions opérées (1,6 million d'euros cumulés en 2017 par rapport à 2013) impactent la section d'Investissement par le biais d'une diminution de la marge d'autofinancement mais aussi, directement, la section de fonctionnement par une réduction majeure des recettes. Les principales lignes de dépenses budgétaires de cette section sont donc nécessairement impactées afin de garantir les grands équilibres de la collectivité.

II- LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016 DE LA VILLE DE DINAN

Elles s'inscrivent ainsi dans un contexte financier contraint, du fait essentiellement des baisses des dotations de l'Etat. Cette année c'est une perte supplémentaire de recettes d'environ 250 K€ que la ville de Dinan va devoir à nouveau enregistrer. Cette somme ajoutée aux pertes de 2014 (100 K€) et de 2015 (250 K€) conduit, aux termes de trois années, à une perte de ressources pour la ville de 600 K€.

La ville entendant malgré cela sauvegarder et même augmenter son niveau d'investissement, a engagé dès l'an dernier un mouvement de réduction des dépenses de gestion et décidé de contenir l'évolution des frais de personnel. Le budget 2015 a fait l'objet d'un pilotage de son exécution tout au long de l'année, afin de tenir les limites des crédits votés. Les décisions modificatives présentées au cours de l'année ont consisté en des transferts de crédits, de chapitre à chapitre, sans recourir à des crédits supplémentaires en dehors de ceux prévus dans l'enveloppe des Dépenses Imprévues. La réalisation des dépenses et des recettes est suivie au plus près, afin d'obtenir un taux de réalisation optimal en fin d'année budgétaire. Enfin, le niveau de la dette est maîtrisé.

Ces éléments font que le niveau d'autofinancement espéré pour 2016 sera supérieur à celui de l'an dernier et permettra un niveau d'investissement supplémentaire d'environ 500 K€ à celui de 2015, pour atteindre 2 000 K€ pour le budget général, et ceci malgré l'opération de restauration du rempart qui nécessite en plus 1400K€ de crédits de paiement pour 2016 (sur un budget total de 1 700 K€).

A) LE BUDGET GENERAL

LE FONCTIONNEMENT

I- Des recettes de fonctionnement stables par rapport au budget primitif 2015

L'exercice budgétaire n'étant pas achevé, les résultats sont établis sur un prévisionnel évalué au 31 décembre, sur la base des 11 mois de réalisation effective. Elles se répartissent globalement ainsi :

- les produits de l'exploitation et du domaine (12%)
- les impôts et taxes (60%)
- les dotations de l'Etat et les autres dotations (28%)

1) Les produits de l'exploitation et du domaine (chapitre 70)

Il s'agit des redevances d'occupation du domaine public, des droits d'entrées dans les monuments historiques, dans les expositions, des tarifs des services périscolaires et enseignement, des locations immobilières et autres, et des autres produits d'activité annexes (abonnements, ventes d'ouvrage ...)

Ces tarifs sont fixés par délibération du Conseil Municipal. Le taux d'augmentation est proposé pour 2016 en fonction de l'indice des prix des dépenses communales, qui est de 1,8%.

Une des préconisations de la Cour des Comptes, dans son rapport annuel sur les finances publiques, consiste à optimiser le patrimoine immobilier des collectivités territoriales.

Cette démarche a été engagée :

- par le recensement du parc immobilier, des modalités d'occupation ainsi que des locaux disponibles pour une mise sur le marché ;

- par la recherche de dynamisation des loyers et des mises à disposition, notamment pour inclure les charges de fluides ;
- par la cession des biens immobiliers inutilisés, en vue de générer des économies sur les coûts d'entretien. Ainsi, le coût pour l'entretien annuel des bâtiments en vente a été évalué à :
 - o maison du cimetière : 3 425€
 - o maison de la rue Chauffepieds : 4 875€
 - o immeuble des Fontaines : 543 €

2) Les impôts et taxes (chapitre 73)

L'essentiel provient du produit de la fiscalité directe locale (taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties).

L'augmentation du produit résulte de l'évolution des bases et des taux.

- Les bases varient de deux manières : de manière nominale par la loi de finances (+1% en 2016) et physique (nouvelles constructions, réhabilitation de logements,...). Le montant de ces bases ne nous pas encore été notifié par l'Etat.
Pour 2016, il convient d'y ajouter la recette supplémentaire résultant de la suppression de l'abattement général à la base sur la taxe d'habitation, décidée par le conseil municipal le 29 septembre 2015, qui est estimée à 130 K€.
- Concernant les taux, il n'est pas envisagé de les augmenter. Les taux de 2015 seront donc maintenus en 2016 (TH : 19,77%, FB : 19,2% FNB : 40,52%)

Le produit attendu de ces 3 taxes directes locales est d'environ 5 700 K € (+ 4, % par rapport au produit prévisionnel 2015 qui était de 5 480 K€)

	2012	2013	var N/n-1	2014	var N/n-1	2015	var N/n-1	évol moy
Bases TH	14 073 497	14 723 266	4,6%	14 885 931	1,1%	15 079 000	1,3%	1,7%
Bases TFB	11 878 388	12 420 615	4,6%	12 685 511	2,1%	12 979 000	2,3%	2,2%
Bases TFNB	19 987	18 297	-8,5%	18 318	0,1%	18 500	1,0%	-1,9%
TOTAL bases	25 971 872	27 162 178	4,6%	27 589 760	1,6%	28 076 500	1,8%	2,0%
sources : Etats 1259 COM et 1288 M								

3) Dotations et participations (chapitre 74)

- les dotations de l'Etat

L'estimation de ces dotations pour l'année 2016 est faite d'après les informations connues en 2015, avant le vote de la loi de finances pour 2016

	notifié 2013	notifié 2014	notifié 2015	estimation 2016	estimation 2017
dotation forfaitaire	3 081 587 €	2 992 352 €	2 725 950 €	2 459 954 €	2 193 958 €
<i>dont contribution annuelle de la commune au redressement des finances publiques</i>		- 102 918 €	- 256 871 €	- 256 871 €	- 256 871 €
dotation de solidarité urbaine	479 665 €	485 901 €	490 274 €	490 274 €	490 274 €
dotation de solidarité rurale	278 695 €	293 966 €	331 314 €	331 314 €	331 314 €
dotation nationale de péréquation	196 037 €	217 768 €	239 948 €	239 948 €	239 948 €
DGF TOTALE	4 035 984 €	3 989 987 €	3 787 486 €	3 521 490 €	3 255 494 €

La baisse de la dotation forfaitaire, estimée à - 9,76% pour l'année 2016, se poursuit, par le cumul de la contribution annuelle de la Ville de Dinan au redressement des finances publiques (- 250 K€ par an). L'augmentation amorcée des autres dotations (DSU, DSR) ne suffit pas à compenser la baisse de la dotation principale, ce qui conduit à une baisse de la DGF évaluée à -7% par rapport à la DGF 2015.

- les autres participations.

L'attribution de compensation de taxe professionnelle versée par Dinan Communauté reste stable à 885 000€

La participation de Dinan Communauté au financement du Centre de Rencontres Economiques et Culturelles s'élève à 160 000 € par an, jusqu'en 2018.

La dotation au titre du Fond National de Péréquation des Ressources Communes et Intercommunales (FPIC) s'est élevée à 141 477 € pour l'année 2015. La recette issue de ce fonds a vocation à compenser la perte des dotations de l'Etat, par une redistribution péréquatrice des ressources du bloc communal. Pour 2016, les conditions d'attribution ne sont pas encore déterminées, mais une recette du même montant qu'en 2015 est inscrite, a minima.

II- Des dépenses de fonctionnement maîtrisées

1) Les charges à caractère général

Elles comptabilisent les acquisitions de denrées, fournitures, petit matériel, la consommation d'eau, de gaz et d'électricité, les prestations réalisées par les entreprises, les assurances, les frais de télécommunication et d'affranchissement, la location de matériel, la maintenance, toutes les fournitures à mettre en œuvre en régie par les agents techniques de la ville.

Il a été demandé aux différents services de la ville de réaliser des économies substantielles, de l'ordre de 10%, sur le budget 2015 par rapport à 2014. Un pilotage de la réalisation des dépenses a été mis en place avec les services, ce qui a permis de rester dans les limites des crédits votés au chapitre. Les prévisions de réalisation pour l'année 2015 indiquent que les crédits affectés au chapitre 011 (2 957 K€) seront suffisants.

Pour 2016, il est proposé de maintenir le montant de l'enveloppe 2015 du chapitre 011, soit 2 957 K€.

Ceci étant, les éléments suivants devront être pris en compte :

- électricité : le groupement de commandes passé avec le SDE permettra une économie sur les dépenses d'électricité d'environ 29 000 €. ; à noter que pour le gaz, les économies se sont élevées à 37 827 € (-24%) en 2015 ;
- le conseiller en énergie, partagé entre Dinan Communauté et la Ville de Dinan, devra permettre de générer de nouvelles économies d'énergie ;
- un groupement de commandes interne pour les fournitures administratives sera mis en œuvre au début de l'année 2016. Il s'adresse à l'ensemble des services municipaux, aux services dont les budgets de fonctionnement sont pris en charge par la Ville (centre médico-scolaire par exemple). Il a été proposé au CCAS d'y adhérer ;
- une révision de la convention liant le Conseil Départemental et la Ville de Dinan concernant les dépenses d'entretien des collèges pourra être proposée ;
- des abonnements à la documentation générale et technique seront résiliés ;
- il y aura suppression des lignes de crédits inscrites depuis plusieurs années et non consommées (ex : travaux d'exhumation au cimetière). Si les dépenses s'y référant s'avèrent nécessaires, il sera possible d'y affecter les crédits par transfert des dépenses imprévues, lors d'une décision modificative ;
- le montant des taxes dues au titre du patrimoine immobilier de la Commune, sera vérifié.

Un travail sur la bonne imputation des dépenses et des recettes est engagé, en collaboration avec les services, afin d'avoir une meilleure lisibilité de chaque dépense effectuée et d'éviter les articles budgétaires « fourre-tout » qui ne permettent pas un contrôle approprié de leur utilisation. Ceci répond à l'objectif d'une part d'obtenir une meilleure prévision budgétaire, d'autre part de suivre l'évolution des crédits consommés, et à terme, de mettre en place une véritable politique d'achat public.

2) Les charges de personnel

A) Eléments sur le personnel

- Les effectifs de la ville sont de 188 agents, et se répartissent ainsi :
 - agents titulaires : 149
 - agents non titulaires : 39
 A noter que les nouveaux rythmes scolaires ont entraîné une augmentation des agents non titulaires (+10).
- Les dépenses de personnel représentent 57,4 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2014.

B) Les charges de personnels pour 2016

Ce chapitre regroupe essentiellement la rémunération du personnel communal, et les cotisations sociales correspondantes.

L'évolution de ce poste résulte de plusieurs facteurs :

- des mouvements de personnels

En 2016, quelques départs en retraite sont prévus tout au long de l'année :

- le départ en retraite du DGS au 1^{er} juin 2016, avec une période de tuilage à compter du 15 janvier avec son successeur ;
- 4 départs au CTM ; tous ces agents ne seront pas remplacés. Une réflexion est en cours avec le concours du centre de gestion de la fonction publique territoriale, pour optimiser les missions et le fonctionnement du service ;
- un départ en retraite à la police municipale (ASVP), qui sera remplacé, et la création d'un nouveau poste.

- des données liées au GVT, à l'évolution des traitements et des cotisations sociales

Certains éléments doivent être pris en compte pour le calcul de la masse salariale :

- un éventuel déblocage du point d'indice des fonctionnaires en 2016 et une prévision d'augmentation du SMIC au 1/1/2016 = +0,8% ou +0,9% (SMIC 2015 = 9,61 € / heure) ;
- les avancements d'échelon et de grade ; l'ancienneté ;
- les augmentations de cotisation :
 - CNRACL (retraite des titulaires) : le taux passe de 30,5% à 30,6% ;
 - IRCANTEC (retraite des non-titulaires) : de 3,96% à 4,08% ;
 - SOFCAP (assurances statutaire) : de 2,28% à 2,39 % ;
 - Mutuelle santé : + 1,53% (elle suit le plafond Sécurité Sociale), soit une contribution patronale annuelle estimée à 37 K€.

- des postes d'insertion des jeunes

La ville a fait le choix de contribuer à l'insertion des jeunes de la manière suivante :

- un adulte-relais a pris ses fonctions mi-novembre, dans le cadre du contrat ville, avec une participation de l'Etat et de Dinan Communauté de 85% ;
- deux jeunes en contrat d'avenir sont affectés aux espaces verts avec une aide de l'Etat de 65%, ainsi que deux apprentis ;
- un jeune est accueilli en contrat civique pour la mise en œuvre de la politique jeunesse de la ville.

Toutes ces mesures s'accompagneront de la mise en place d'une gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences (GPEEC) en 2016.

En attendant un calcul plus précis de la masse salariale, on peut espérer une réduction de la progression du chapitre des dépenses de personnel (7 310 K€ en 2015).

3) Les autres charges de gestion courante

Elles intègrent les participations à des organismes extérieurs, les subventions aux associations.

- Subventions aux associations

Il est prévu que l'enveloppe globale pour 2016 soit identique à celle de 2015 (255 336,64 € d'attribués), en tenant compte cependant des nouveaux évènements intervenant en 2016 :

- la Fête des remparts 2016 : 27 000 €
- l'arrivée du Tour de Bretagne : 18 000 €
- le festival des jeunes créateurs : 35 000 €

Par ailleurs la procédure d'attribution des subventions est modifiée pour 2016. La commission des finances attribue une enveloppe à chaque commission, libre à elle de proposer de répartir cette somme entre les diverses associations comme elle l'entend. Naturellement, c'est au Conseil Municipal que reviendra la décision.

Les enveloppes seraient les suivantes.

En intégrant ces évènements, la ventilation des crédits de subventions aux associations est ainsi répartie :

Association	commission sports et vie associative	commission éducation enfance jeunesse	commission culture et patrimoines	commission action sociale	commission voirie/ batiments communaux/ espaces verts	commission commerces et économie
TOTAL des enveloppes attribuées en 2016 par commission	111 899 €	3 639 €	45 650 €	27 047 €	1 980 €	50 921 €
%age évolution	-7,14%	0,00%	-4,40%	0,00%	0,00%	-6,43%
TOTAL des enveloppes de subventions attribuées en 2016	241 137 €					
évolution	14 200 €	-6%				
subventions hors enveloppe :						
Fête des Remparts - subvention une année sur 2			27 000 €			
Tour de Bretagne - subvention exceptionnelle pour arrivée 2016	18 000 €					
Festival des jeunes créateurs - nouvelle subv : 1 ^è année						35 000 €
TOTAL des subventions hors enveloppe par commission	18 000 €	- €	27 000 €	- €	- €	35 000 €
TOTAL des crédits de subventions attribuées en 2016 par commission	129 899 €	3 639 €	72 650 €	27 047 €	1 980 €	85 921 €
%age évolution	7,80%	0,00%	52,15%	0,00%	0,00%	57,88%
TOTAL des crédits de subventions attribuées en 2016	321 137 €					
évolution	65 800 €	26%				

- la participation de la ville au CCAS est maintenue à son niveau de 2015, soit 400 000 €
- la participation de la ville au centre social est aussi prévue à son niveau de 2015 : 103 000 €.
- la participation au service départemental d'incendie et de secours reste stable à 57 000 €.

4) Les charges financières

- L'encours de la dette s'élève à 8 296 K€ à ce jour (contre 9 675 au 1^{er} janvier 2015). Le montant de la dette diminue notablement et rapidement de par sa structure et aussi parce que la Commune n'a pas contracté d'emprunt nouveau ni en 2014, ni en 2015 pour le financement de ses investissements.
- La charge de la dette (intérêt + capital) pour 2016 s'établit à 1 718 K€, contre 1 808 K€ en 2015. Le remboursement du capital, imputé en section d'investissement, s'élève en 2016 à 1 406 € (contre 1 442 K€ en 2015)
Les intérêts payés par la Ville au titre de la dette en 2016 seront de 312 K€ (366 K€ en 2015). Eux aussi baissent du fait que la part du capital diminue.

La dette de la Ville de Dinan, pour son budget principal, présente un encours inférieur de 1 300 K€ par rapport à la moyenne nationale des villes de tailles comparables, et de 300 K€ par rapport aux 13 communes comparables de la Région Bretagne.

La durée résiduelle de la dette de la Ville est de 13 ans et 2 mois, ce qui explique la structure de la charge de la dette. En effet, c'est une dette « en fin de vie » qui met à la charge de la Ville davantage de remboursement de capital que d'intérêts d'emprunts.

La Ville se désendette rapidement : l'encours évoluera de - 1 534 K€ à 1 an, et de - 4 418 K€ à 5 ans.

La dette par habitant, au 15/11/2015, s'élève à 732 euros/habitant, ce qui est inférieur de 128 € par rapport à la moyenne nationale des 193 villes de taille comparable. Elle sera de 761 € / hab fin 2016.

Deux ratios permettent de suivre l'évolution de la dette :

- le taux d'endettement (= encours de dette/recettes réelles de fonctionnement). Ce taux était de 69% en 2014 (74% en 2013 et 86% en 2012).
- la capacité de désendettement (= encours de dette/épargne brute). Elle était de 5,23 années en 2014 (contre 8,95 en 2013)

La dette de la Ville se caractérise également par sa répartition à faible risque : les $\frac{3}{4}$ de son encours sont à taux fixe. Toute hausse de taux aura un impact limité sur les frais financiers.

5) les charges exceptionnelles

Elles concernent essentiellement :

- les subventions d'équilibre aux budgets annexes ; elles sont lissées en pluriannualité, pour éviter l'effet « dent de scie » qui impacte trop fortement le budget de la Ville certaines années. (environ 400 000 €)
- la participation à la gestion du centre des congrès. Au terme de la convention d'affermage, le *Groupe Variant*, délégataire du service public pour la gestion du Centre des Congrès, reverse à la Ville 50% du résultat net de l'année, au vu de son activité (22 894 € en 2015, au titre de l'année 2014).
Il rembourse aussi à la Ville de Dinan les fluides liés aux consommations de l'équipement.
Il en résulte un coût net pour la ville limité à environ 30 000 € par an.

III- Un niveau d'épargne conforté

L'épargne nette correspond à l'excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement et le remboursement du capital des emprunts. Elle permet de financer une partie des dépenses d'investissement.

Au budget primitif 2015, l'épargne nette s'élevait à 303 K €. D'après une première estimation de réalisation au 31/12, elle serait de 665 K€.

L'INVESTISSEMENT

Notre niveau d'autofinancement net, dégagé par la maîtrise des dépenses de fonctionnement, par une stabilisation des recettes et par une charge de la dette qui diminue permet pour 2016, et hors la restauration du rempart de la duchesse Anne, un niveau d'investissement d'environ 2 000 K € (contre 1 500 K € en 2015). Il pourra se situer à 3 000 K € à partir de 2017.

Si l'on ajoute la restauration des remparts (1 400 K€ en 2016), c'est donc un niveau d'investissement de 3 400 K€ que nous atteindrons en 2016.

Un travail est réalisé sur les engagements et les restes à réaliser, afin d'avoir un suivi comptable et budgétaire rigoureux. D'une part, la comptabilité d'engagement, qui existait pour les dépenses, est systématisée pour les recettes, afin de suivre les versements, notamment pour les subventions. D'autre part, une purge des restes à réaliser à solder a été faite, ce qui évite de mobiliser des crédits inutilement. Enfin, la mise en paiement des dépenses 2015 sur cet exercice comptable, lorsque cela est possible, évite l'inscription de crédits en reste à réaliser sur l'exercice suivant. Toutes ces mesures participent à améliorer la qualité de l'exécution budgétaire.

1) Les engagements pluriannuels

Certaines opérations sont traitées par autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP), qui font l'objet d'une délibération annuelle :

Libellé AP/CP	Montant AP	CP 2015	CP 2016	CP 2017
AP/CP n° 1 remparts	2 700 000	300 000	2 000 000	400 000
AP/CP n°2				
Etude de programmation quartier gare	100 000	30 000	70 000	-
TOTAL AP/CP 2015	2 800 000	330 000	2 070 000	400 000

Pour les remparts, une délibération a été prise à cet effet pour permettre l'inscription des crédits et les paiements sur les 3 exercices (autorisation de programme et crédits de paiement). Compte-tenu des montants des marchés publics signés, ainsi que du planning de réalisation des travaux, un ajustement de l'AP/CP n°1 sera proposé :

AP/CP n°1 remparts	Montant AP	échancier des CP		
		CP 2015	CP 2016	CP 2017
Prévu	2 700 000 €	300 000 €	2 000 000 €	400 000 €
réalisé	300 000 €	300 000 €		
Ajustements 2016		- €	600 000 €	300 000 €
TOTAL A	1 800 000 €	300 000 €	1 400 000 €	100 000 €

Pour ce qui concerne l'opération « Confortement, reconstruction et restauration du rempart de la rue du Général de Gaulle » son montant total de s'élève à 1 733 176 € T.T.C. Les travaux ont débuté fin 2015

et devront se terminer courant 2016. Le planning de leur exécution s'étend donc sur les exercices 2015 à 2017, avec des montants de crédits à mobiliser estimés comme suit :

Exercice 2015 : 300 000 €

Exercice 2016 : 1 400 000 €

Exercice 2017 : 33 176 €

Cette opération bénéficie d'un montant très important de financements externes : 746 580 € de subventions et 205 000 € de participations, soit un total de 951 580 €, correspondant à 67% de la dépense hors taxe de l'opération.

La part restant à la charge de la Ville s'élève à 781 596 € qui seront financés, ainsi :

- par le remboursement du FCTVA calculé sur les dépenses H.T. de l'opération, soit la somme de 284 310 €, étalé sur les exercices 2017 et 2018.
- par l'autofinancement de la Ville, estimé à 497 285 €. Pour cette dernière somme, Il est proposé de réaliser un emprunt spécifique pour cette opération, d'un montant arrondi à 500 000 €. Il pourrait être envisagé (avec négociation avec l'établissement prêteur) qu'un différé d'amortissement permette de régler la première échéance de l'emprunt en concordance avec le calendrier d'échelonnement du remboursement du FCTVA.

2) Le financement de l'investissement pour 2016

Les recettes attendues pour financer la section d'investissement sont les suivantes :

- la taxe d'aménagement

Montant prévu pour 2016 : 20 K€ (identique à celui de 2015)

- le produit des amendes de police

L'Etat reverse aux Communes une partie du produit des amendes de police relative à la circulation routière dressée sur leur territoire.

Montant attendu pour 2016 : 161 K€ (2015 = 161 188 € perçus en 2015)

- le FCTVA

Il compense une partie de la TVA acquittée par la ville sur ses seules dépenses d'investissement de l'année n-2 (soit 2014 en l'occurrence). Le taux de compensation appliqué sur ces dépenses TTC est passé de 15,761 % à 16,404 %. Montant attendu en 2016 : 200 K€
A noter que pour 2016, les dépenses d'entretien des bâtiments et de voirie, imputés en section de fonctionnement, seraient éligibles à ce fonds.

- les subventions d'investissement

Un effort particulier est porté sur la recherche de partenaires financiers : Etat, Région, Conseil Départemental, etc. Les subventions attendues sont de l'ordre de 30% des dépenses d'investissement par opération. En 2016, on peut donc attendre des subventions pour un montant de 540 K€. Cependant, le principe de sincérité budgétaire impose de n'inscrire en recettes que les subventions qui ont dûment été notifiées. En attendant l'accord définitif du

financeur, nous inscrirons au BP 2016 les crédits nécessaires à l'équilibre budgétaire au chapitre 16.

- les cessions immobilières.

Les recettes correspondant aux cessions certaines pour lesquelles le conseil municipal s'est prononcé concernent :

- la maison du cimetière : 150 K€
 - la maison de la rue Chauffepieds : 180 K€
 - l'immeuble aux Fontaines : 175 K€
 - un hangar à l'aérodrome : 30 K€
- Soit un montant total de 535 K €

Le produit de la cession éventuelle de l'Hôtel Bazin de Jessey, de l'église anglicane et du terrain de l'impasse du Bouloir sera inscrit au budget lorsque la vente aura été formalisée.

- L'emprunt

Il est prévu de recourir à un emprunt d'équilibre dont le montant sera déterminé, en fin d'année, sur le besoin de financement identifié par le solde entre les dépenses et les recettes, dans la limite des crédits inscrits au BP 2016, au chapitre 16.

Ces crédits relatifs à un emprunt « budgétaire » sont calculés, au stade des prévisions budgétaires, par le solde Recettes d'Investissement (RI) – Dépenses d'Investissement (DI). Or, les recettes d'Investissement n'incluent pas des subventions attendues sur certains investissements, quand bien même le dossier serait déposé et en cours d'étude auprès du financeur. L'engagement des subventions attribuées, au fur et à mesure de leur notification, vient donc compenser l'écart RI/DI et réduire le besoin de recours à l'emprunt d'équilibre.

C'est la proposition qui est faite pour le BP 2016, comme cela a été fait pour le budget 2015, où un emprunt d'équilibre de 413 982 € avait été inscrit et n'a pas été réalisé, en l'absence de besoin de financement.

3) les programmes d'investissement pour 2016

I- BUDGET GENERAL

Ces programmes, prévus au plan pluriannuel d'investissement, répondent à des objectifs de cohésion sociale, de sauvegarde et de valorisation du patrimoine et d'aménagement de la ville. Ils se détaillent ainsi :

1) Cohésion sociale

Les actions prévues ont pour objectif de participer à l'éducation de nos enfants, de favoriser l'épanouissement de la jeunesse, de réduire les écarts de développement entre quartiers, d'améliorer les conditions de vie et les relations entre les habitants.

a) Education-jeunesse

- aménagements des locaux scolaires
- actions pour la jeunesse : mise en œuvre du plan action jeunesse décidé par le Conseil Municipal le 29 septembre 2015 (Conseil Municipal des jeunes ; Bourse initiative jeunes ; accompagnement et soutien aux juniors associations et associations de jeunes, Orkest'ar system ; temps d'accueil des nouveaux jeunes ; participation à l'opération *Faut que ça bouge* ; *agenda de la jeunesse*,...ceci avec le concours d'un service civique)

b) Politique de la ville

- dans le cadre du contrat de ville concernant le quartier prioritaire de la Fontaine des Eaux (*la Bretonnière, Lécuyer et des Essarts*) il est prévu les actions suivantes : étude urbaine ; aménagements liés à la résidentialisation, à celui des abords de l'espace Yvonne Jean-Haffen et de l'aire de stationnement ; panneau d'information.

c) Au titre de la sécurité

- dans la mesure des décisions qui pourront être prises par le conseil municipal, une 1^{ère} tranche d'équipements liés à la vidéoprotection serait mise en place.

d) Vie associative

- la salle Robert Schuman dans le quartier de l'Europe sera aménagée pour offrir un équipement d'une jauge adaptée et peu consommatrice d'énergie.

e) Services à la population

- espace d'accueil et de recueillement du cimetière.
- accessibilité des bâtiments communaux dans le cadre de l'agenda d'accessibilité partagée.

2) Culture et le patrimoine

Un double objectif est visé :

- *assurer la conservation de notre patrimoine classé monument historique, mais aussi du patrimoine bâti qui accueille les services publics ;*
- *valoriser ce patrimoine à des fins touristiques et culturelles, en lien avec Dinan Communauté et l'Office du Tourisme.*

Il est ainsi prévu :

a) au titre de la conservation du patrimoine.

- la reconstruction et la restauration du rempart de la duchesse Anne.

- la restauration de la façade de la chapelle Ste Catherine.
 - la réparation et l'aménagement des bâtiments communaux, avec des mesures d'économies d'énergies.
- b) au titre de sa valorisation.
- la conception de la nouvelle scénographie du château.
 - et de celle de l'espace accueil-boutique du château, en relation avec l'office du tourisme.

3) L'aménagement de la ville

L'objectif est de développer un nouveau quartier de ville dans le secteur Nord-Ouest (la gare, de reconquérir le centre ville et d'amélioration du cadre de vie de dinannais).

a) le renouvellement urbain

- l'aménagement du quartier de la gare (phase programmation suivie de l'aménagement du parvis de la gare et de la rue Déroyer pour assurer la liaison avec le quartier de l'Europe).
- la requalification de la rue de l'Ecole et de la rue de la Lainerie.
- à noter la réflexion menée actuellement par Dinan Communauté sur la révision du plan de sauvegarde et de mise en valeur de Dinan et la création d'une Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP).

b) les déplacements ; le cadre de vie

- les déplacements doux (piste cyclable rue de Brest-Léhon).
- les espaces verts, ouverture de chemins piétons (avec la collaboration de Stéredenn)
- l'acquisition d'une balayeuse
- l'installation de nouveaux conteneurs enterrés (génie civil et claustras)
- le réaménagement de diverses rues et l'amélioration de l'éclairage public (dans le cadre d'une réflexion globale sur l'éclairage public en lien avec le conseiller en énergie partagé)
- pour l'aérodrome, des travaux d'entretien de la piste sont prévus, financés par des cessions immobilières.

c) la reconquête du centre ville

- le logement : reconquête des logements vacants, en collaboration avec Dinan Communauté ;

L'ensemble de ces actions devra, dans la mesure du possible, s'inscrire dans le cadre du développement durable et plus particulièrement celui de l'Agenda 21.

Le total de ces investissements s'élèvera à environ 1 800 K€ auxquels il y aura lieu d'ajouter 200 K€ au titre des investissements courants (matériels, mobiliers, informatique, petits équipements ...), soit un total d'investissement de 2 000 K€ pour 2016.

Avec l'opération remparts, le montant des investissements prévus pour 2016 s'élèverait à 3 400 K€.

LES BUDGETS ANNEXES

1) Le port de plaisance

Il est prévu pour cette année divers travaux de modernisation et de sécurité :

- la mise en place de bornes eau et électricité (65 K € HT)
- une première tranche de réparation des pontons. (30 K€ HT)

Pour financer les travaux des bornes du port, deux dossiers ont reçu un accord de subvention :

- DETR : 23 700 € (notifiés / engagés)
- Contrat de Territoire : 24 000 € (notifiés / engagés)

2) Le camping

Les aménagements suivants sont programmés :

- la modification de la façade du bâtiment d'accueil ;
- le remplacement du système d'accès au camping par la mise en place d'une borne rétractable ;
- des aménagements paysagers ;
- la réalisation de divers aménagements ludiques (espace boules,...)

Le montant de ces travaux est estimé à 45 000 € H.T, pour lesquels un dossier de subvention a été déposé auprès du Conseil Départemental des Côtes d'Armor, au titre du Contrat de Territoire, pour un montant sollicité de 27 000 €.

3) Les parkings souterrains

Les travaux suivants sont prévus au parking de l'hôtel de ville :

- la réfection du revêtement de la partie extérieure des Petits Fossés (50 K€)
- une première tranche de la réfection des sols

4) Les transports urbains

Ce service doit désormais s'apprécier au regard de la compétence transports de Dinan Communauté

*
* *

Suite à la réunion de la Commission des Finances du 1^{er} décembre 2015, il vous est proposé de prendre acte de ces orientations budgétaires au titre du budget primitif 2016.

*
* *

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte de ces orientations budgétaires au titre du budget primitif 2016.

Monsieur le Maire

Mes chers collègues, ce deuxième débat d'orientations budgétaires de la mandature a pour vocation de vous présenter, dans un esprit de transparence et de responsabilité, les grandes tendances qui structurent le budget de notre collectivité. C'est sur cette base que nous pourrons débattre ensemble des voies qui s'ouvrent à nous dans un contexte difficile, caractérisé par de fortes contraintes et une grande incertitude.

Ce budget s'inscrit dans le cadre de l'engagement pris devant les Dinannais au début de cette mandature et marqué par une double ambition. D'une part, la recherche de sobriété dans le fonctionnement de notre administration, et ce, en maintenant un haut niveau de service public.

D'autre part, la poursuite d'une véritable ambition en matière d'investissement. Si notre Ville est en mesure de continuer à progresser et à protéger, à investir et à innover, nous le devons à la gestion sobre et rigoureuse qui prévaut dans cette collectivité.

Toutefois, la situation dans laquelle s'élabore le budget pour 2016 est marquée par des contraintes inédites. Nous devons d'abord faire face à une baisse brutale, massive et non concertée des dotations de l'Etat.

Un désengagement de l'Etat dans des dotations qui correspondaient, il n'est pas inutile de le rappeler à des compensations d'impôts supprimés ou à des transferts de compétences. Ces dotations ne relèvent donc en rien d'un esprit magnanime !

Nous sommes également entravés par les incertitudes liées à la réforme de la dotation globale de fonctionnement et à ce qui sera demandé aux collectivités locales dans le cadre du projet de loi de finances pour 2016.

Comme l'an dernier, nous devons maintenir une stabilité et une santé financières pérennes afin de ne pas faire peser sur les Dinannais les baisses massives de dotations imposées par l'Etat. Dans le même temps, nous devons conserver les bons indicateurs qui sont les nôtres, qu'il s'agisse de notre capacité d'autofinancement, de notre taux d'endettement qui va fortement baisser à court terme ou du taux des impôts locaux.

Je veux insister sur ce dernier point : je respecte et je respecterai mon engagement de ne pas augmenter la fiscalité des Dinannais. Ce qui ne veut pas dire que nous devons nous interdire toute réforme fiscale. Seulement, ça ne pourra pas se traduire par une pression fiscale plus importante sur les Dinannais.

Dans ce contexte de crise endémique, qui impose également un maintien à un haut niveau de nos dépenses de solidarité, la dynamique spontanée de nos dépenses et de nos recettes implique une stratégie ambitieuse visant à maîtriser nos dépenses de fonctionnement. La sobriété est de mise, sans

bien sûr toucher à la qualité du service public qui, au quotidien, sert les Dinannais. Conçus dans un esprit de responsabilité, ces efforts d'économies porteront notamment sur la mutualisation et la rationalisation des dispositifs existants calibrés au plus juste et une évolution maîtrisée de la masse salariale, avec toutefois des recrutements dans les secteurs prioritaires de la sécurité et de la proximité (adulte relais). Mes chers collègues, les efforts que nous faisons ont un sens : cette stratégie financière rigoureuse et responsable nous permettra de déployer en 2016 un Programme d'Investissement de la mandature ambitieux favorisant l'attractivité de notre Ville et renforçant sa place dans le concert des villes qui comptent en Bretagne.

De notre capacité à investir continûment et fortement tout au long de la mandature dépendent aussi bien l'attractivité de Dinan que sa cohésion sociale, dont nous sommes les garants. L'engagement pour une ville fondée sur l'égalité et la solidarité de ses habitants se traduit jour après jour. La politique de la Ville qui montera en puissance chaque année, dans le quartier de la Bretonnière – L'Ecuyer, va permettre d'améliorer le quotidien des habitants par des projets et actions qu'ils auront eux-mêmes choisis !

Ce n'est qu'en investissant massivement dans ce quartier que nous répondrons aux besoins des habitants et que nous relèverons ensemble les défis pour construire une ville bienveillante, fraternelle et inclusive.

Dans le même temps, nous poursuivrons notre action sur les logements vacants et énergivores en lien avec Dinan Communauté.

Cette politique de reconquête de logement est une politique ambitieuse qui vise à favoriser la densification notamment du cœur de ville et son attractivité, et donc de nouvelles recettes fiscales.

Alors que la France accueille la COP 21, nous lancerons ou intensifierons plusieurs chantiers destinés à accélérer la transition écologique déjà engagée dans notre Ville. Qu'il s'agisse de la rénovation thermique des logements et des écoles, du développement de l'alimentation durable, d'une meilleure gestion des encombrants ou de la création de nouvelles zones cyclables l'année 2016 sera l'occasion d'amplifier les actions définies dans l'Agenda 21. Que tout le monde l'entende, toutes nos politiques publiques ont désormais une démarche de développement durable, elles contribuent à rendre notre ville plus respectueuse de la santé de ses habitants et de son environnement.

Et parce qu'aucun progrès ne peut prendre racine dans un quotidien dégradé, une attention particulière sera portée sur la sécurité et la propreté. Le budget consacré à la prévention et la protection sera ainsi renforcé. Les moyens de la Police Municipale seront confortés et le soutien au centre social et aux associations favorisant la prévention, solidarité et insertion sociale seront sanctuarisés.

Alors que la crise suscite une concurrence accrue entre les villes centre et entre chaque ville centre et sa périphérie, la compétitivité de Dinan et le renforcement du pôle urbain fera l'objet d'une attention particulière. Elle doit s'incarner dans le réaménagement du quartier de la gare offrant un potentiel d'essor économique important et par le soutien tant à l'innovation qu'aux commerces de proximité et aux métiers d'artisanat et d'art. Le lancement d'opérations emblématiques sera à cet effet important.

Enfin, je tiens à réaffirmer qu'aucun Dinannais ne doit être exclu des progrès auxquels nous aspirons et que ces progrès doivent même être prioritairement destinés aux plus fragiles.

Mes chers collègues, je tenais à mettre en pleine lumière les contraintes qui pèsent sur notre budget cette année et à rendre compte en toute transparence des leviers qui sous-tendent notre stratégie budgétaire. Le chemin que nous devons emprunter est exigeant. Il nous impose la plus grande sincérité et la plus grande transparence, au sein de cette assemblée comme devant les Dinannais. Une fois que tout a été mis sur la table, notre devoir est maintenant de discuter ensemble, afin de faire des choix, parfois difficiles, et d'affiner ce budget de combat au service des Dinannais.

Je sais pouvoir compter pour cela sur l'investissement de chacun de vous, ainsi que sur la compétence et l'engagement de Véronique Bonnefond, que je remercie. Je fais aussi pleine confiance à la solidarité sans faille de cette assemblée.

Dans ce contexte exigeant et incertain, nous réaffirmons plus que jamais l'orientation qui régit cette mandature : conserver notre stabilité fiscale comme un principe intangible ; dans le même temps, grâce

à un effort inédit de recherche d'économies et d'optimisation de nos recettes, maintenir un fort niveau d'investissement afin de mettre en œuvre nos priorités politiques au service d'un projet urbain, économique et environnemental clair. Je laisse désormais Véronique Bonnefond vous présenter plus en détails le contexte national, local et les orientations qui seront les nôtres. Je vous remercie.

Madame Véronique Bonnefond présente l'affaire.

Monsieur Bruno Bertier

Je rassure les collègues, j'essaierai d'être bref, le vrai débat aura lieu lors de la présentation du budget, en février sera présenté le budget et nous reviendrons sur de nombreux points que vous avez développé vous et M. le Maire ce soir.

Satisfaction sur le calendrier qu'il y ait un débat d'orientations budgétaires en décembre pour pouvoir voter un budget en début d'année, c'est plutôt sain, et ça va dans le bon sens, on vous l'avait demandé, vous nous l'aviez promis, vous le faites, c'est parfait.

Vous n'avez pas pu vous empêcher d'avoir un volet politique, d'ailleurs je ne vais pas m'empêcher de vous répondre sur ce terrain-là. Mme Bonnefond, on ne pas taper en permanence sur le gouvernement, par rapport aux baisses de dotations de l'Etat. Le gouvernement est contraint de faire des économies, je vous rappelle quand même que sur le précédent mandat, c'est plus de 600 milliards de dettes qui sont au bilan de vos amis au pouvoir et il faut bien qu'aujourd'hui, et c'est courageux de la part du gouvernement, essayer de faire des économies. Je pense que les Français, en tout cas les Bretons, le comprennent, puisque quand même, hier, ce n'est pas vieux, ils ont mis à la tête de la Région, un Ministre du Gouvernement, sur lequel vous tapez dessus aujourd'hui, alors que j'ai cru comprendre qu'hier, dans ses travées, certains d'entre vous trouvaient que Jean-Yves Le Drian, ça n'était pas si mal, donc un Ministre du Gouvernement qui serait très mauvais parce qu'il baisse les dotations de l'Etat, le dimanche il serait bien et le lundi, patatras, c'est plus bon. Donc voilà, s'il y a des baisses des dotations de l'Etat, c'est parce qu'il y a une dette importante, qui nous a été laissée par la droite comme par la gauche d'ailleurs, l'Etat, quelle que soit sa couleur politique, les gouvernements devront faire économies. Je note au passage que les dotations, puisque vous en parler depuis le début du mandat, c'est vrai, il y a une baisse, mais ça n'est pas si catastrophique que ce que vous annonciez au début du mandat ou encore l'année dernière à la même époque. Oui, il y a des baisses de dotations de l'Etat, oui nous avons des économies à faire et c'est pour ça qu'il y a la loi NOTRe, le début de ce conseil municipal était là, pourquoi on regroupe les régions ? Pourquoi on regroupe les communautés de communes ? Pourquoi on veut essayer de faire des villes centre plus importantes, pour faire des économies, ce qui, en la matière est cohérent sur ces points-là, voilà pour la partie politique.

Sur le reste, M. le Maire, vous avez donné des bonnes intentions, il y a des sujets sur lesquels, nous sommes favorables, puisque c'était dans notre programme, les logements vacants par exemple, c'était dans le programme de l'équipe de Jean Gaubert, nous souhaitons évidemment revitaliser le centre-ville en se réappropriant de nombreux logements vacants, nous ne pouvons être que pour, ça va dans le bon sens.

Par contre, vous nous dites que vous ne voulez pas alourdir la pression fiscale, la suppression de l'abattement de 5%.

Monsieur le Maire

Il y a l'abattement de 5%.

Monsieur Bruno Bertier

Je note ce que vous avez dit, vous avez dit ne pas alourdir la pression fiscale. Vous l'avez dit l'autre jour, je crois que c'est Jean Gaubert qui l'avait mentionné, cet abattement alourdit malgré tout, ce sont

130 000€ indiqués dans votre document, ce sont 130 000€ d'impôts supplémentaires pour les dinannais en 2016. On va le voir tout à l'heure à travers les tarifs municipaux où il y a une hausse, mesurée certes, mais c'est une hausse en plus pour les dinannais. On n'est pas à stabilité constante en terme de fiscalité, il y a une hausse des tarifs, il y a une hausse des impôts déguisée par la suppression de l'abattement, mais ce sont quand même 130 000€ que les dinannais devront payer l'année prochaine.

J'avais dit que je ferais court, je n'irai pas plus loin ce soir, on reparlera de tout ça si vous le voulez bien au moment du budget.

Monsieur David Brunet

Oui, M. Bertier, je vais revenir sur le fait que l'on revienne toujours sur la baisse des dotations de l'Etat, il ne s'agit pas d'émettre un jugement de valeur sur les pratiques du gouvernement, qui baisse les dotations de l'Etat pour des raisons qui lui sont propres, il n'y a pas lieu dans cette instance de dire l'utilité ou pas de baisser les dotations. Pour revenir par rapport à M. le Maire sur le redécoupage territorial, ce sont des réalités, on doit en tenir compte, notre municipalité est en baisse de dotations chaque année, peu importe la manière, ça n'est pas notre problème principal pour en discuter ici.

Monsieur Didier Déru

Merci M. le Maire. Sur un débat d'orientations budgétaires, je ne ferai pas de débat sur les choix politiques nationaux. M. Bertier lance des perches mais je n'attrape pas la perche au vol.

Juste deux ou trois choses sur le débat d'orientations budgétaires, ou l'on voit effectivement, on a déjà eu ce débat, mais où on voit que le patrimoine représente une part importante, dans le patrimoine, il me manque un élément, monument historique, c'est le stade. J'entends bien, puisque pour siéger à Dinan Communauté, on sait que ça doit être inscrit dans le PPI, mais comme le PPI est passé au second rang par rapport au débat sur « où est Broons et avec qui fusionne-t-on ? Je pense qu'il faut pour la clarté du propos et nos concitoyens sont en attente d'un sujet de réalisation de la piste d'athlétisme. Je ne voudrais pas me faire l'écho de Michel Daugan, qui apparemment a, pendant quinze ans, relaté les propos du stade, aujourd'hui, on est bien dans une situation où le stade appartient à la ville de Dinan, il va bien falloir régler ce sujet avec Dinan Communauté, que l'on mette un calendrier dynamique. J'ai insisté sur ce calendrier dynamique à la dernière commission du sport à Dinan Communauté, je crois que c'est un élément fort à faire passer au niveau de Dinan Communauté.

Deuxième élément, vous n'y êtes pour rien M. le Maire, mais j'ai vu que nous allons avoir un déploiement des conteneurs enterrés, et c'est judicieux, j'ose espérer que la politique de communication auprès de la population que celle qui avait été au précédent mandat, où nous étions invités à des réunions, puis annulées, puis à d'autres réunions, puis encore annulées, et surtout d'avoir en prime les palmiers les plus chers de France au port, ce sont quand même des palmiers installés dans des système hydrauliques. Evitons de refaire les erreurs du passé vous n'y êtes pour rien, mais c'est important, ça touche le quotidien des dinannais, et je crois qu'il faudra faire preuve de pédagogie, et surtout de ne pas faire ce qui a été fait, c'est-à-dire de laisser l'ensemble des services décider à la place des élus, chacun à sa place.

Monsieur Jean Gaubert

M. le Maire, deux observations, la première sur le débat national que votre adjointe a continué tout en disant qu'elle ne le ferait pas mais elle n'a pas pu s'empêcher, elle avait tellement envie de le dire, il a bien fallu qu'on l'écoute.

Je voudrais faire remarquer quand même qu'il y a quelques mois, il y a eu une mobilisation de l'AMF, contre la réforme des finances publiques et vous le savez, vous comme moi, puisque vous lisez la presse, c'est vrai que le Premier Ministre a décidé de la reporter, mais c'est surtout vrai que quelques jours après la presse sortait une étude, qui montrait que deux tiers des communes auraient été gagnantes de cette réforme, je ne dis pas que Dinan aurait été gagnant. De temps en temps il ne serait pas idiot qu'on

s'interroge sur notre vrai intérêt dans ce genre de débat, et parfois que l'on refuse de rentrer dans la politique politicienne, parce que c'était quand même bien le cas.

Deuxième observation, c'est sur les économies que l'on peut faire, c'est avec intérêt qu'effectivement vous avez retrouvé des marges grâce à des économies, c'est la preuve qu'auparavant on aurait déjà pu les faire, et que donc, nous aurions eu des marges plus importantes. Il n'est jamais trop tard pour bien faire, mais il y a sans doute encore d'autres secteurs. Vous avez noté les bases sur l'électricité et le gaz, ce sont des bases financières, mais il faut aussi se poser la question des bases en volume et en particulier vous avez un conseiller en énergie partagée, pour autant, il n'est pas idiot de se poser des questions nous même sous un certain nombre de fonctionnements. Ce que beaucoup de ville ont fait et Saint-Brieuc notamment, qui sont d'ailleurs les dernières collectivités du département, ils se sont posé la question parce que les autres se la sont posés il y a vingt ans, du temps de l'éclairage, sur de nombreux lotissements de la ville, comme moi, je suis sur un lotissement qui est éclairé toute la nuit, alors que personne ne circule dans ce lotissement la nuit, les gens arrivent tous en voiture et repartent en voiture, moi de temps en temps en vélo mais je suis le seul, mais j'ai de l'éclairage sur mon vélo, je trouve que c'est scandaleux qu'il reste allumé toute la nuit. Je vous le dis comme je le pense, et il y a beaucoup d'autres secteurs sensibles dont on parlera la semaine prochaine ici, il faut être très prudent par rapport à l'extinction de l'éclairage. La plus grosse économie que l'on peut faire sur l'éclairage public, ça n'est pas de changer les lampes, c'est de les éteindre. Je pense qu'il y a un travail à faire, encore 20,30 à 40 mille euros à récupérer sur ce secteur, ça n'a toujours pas été fait, la ville de Saint-Brieuc en a fait une page sur Ouest France il y a deux mois, ils ont tout revu leur système et vont économiser je crois, 120 000€.

Monsieur le Maire

Bien, merci. Il n'y a pas d'autres observations ? Très bien. Je me réjouis que Bruno Bertier n'ait aucune critique de fond sur le débat d'orientations budgétaires. Trêve de plaisanterie, sur le débat d'orientations, je ne vais pas rentrer dans le débat politique qui n'a pas lieu d'être ici. Je ne reproche pas l'effort qui est demandé aux collectivités locales, ce que je reproche, c'est que la décision a été brutale, massive et non concertée, c'est la position de l'AMF, qui a été portée par le Président Barouin et par André Deniel qui est son Secrétaire Général, c'est cette décision brutale, massive et non concertée qui a eu des conséquences sur l'investissement des communes. Je vous rappelle qu'aujourd'hui on considère que près de 50% des communes ne vont pas investir en 2016, du fait de la baisse des dotations. Aujourd'hui, c'est la réalité et nous avons collectivement, tout à l'heure insisté, je crois que c'est Jean Gaubert qui est intervenu sur ce sujet, en disant que les collectivités locales participent très fortement à l'investissement public, 75% de des investissements publics, ce sont les collectivités locales qui les portent. Pour Dinan, en trois ans, ce sont 600 000€, ce n'est pas rien, mais je le répète, je ne nie pas le nécessaire effort que nous devons tous faire collectivement, et c'est vrai que si nous avons réussi à faire des économies de fonctionnement, c'est que clairement, à un moment on devait fonctionner un petit peu au-delà de nos moyens, c'est-à-dire que sans doute, on ne faisait pas attention à certaines dépenses. Mais nous avons déjà baissé au précédent mandat, les charges de fonctionnement de 3%. Nous étions d'ailleurs, une des seules villes du département à cette époque qui avait réussi à baisser ses charges de fonctionnement de 3%, ce qui montre qu'il y a toujours des pistes de progrès, et il en reste encore aujourd'hui. J'ai entendu parler de l'éclairage de l'énergie, oui, je souscris à cette observation, et c'est la raison pour laquelle nous sommes en train de travailler sur les temps d'éclairage de la ville. Ce qu'il faut aussi, c'est qu'il y ait un effort d'explications, de pédagogie. Je vais vous raconter une anecdote, lorsqu'au précédent mandat, nous avons interrompu pour d'autres raisons, qui étaient des raisons de sécurité, l'éclairage public dans la rue du Jerzual, nous avons interrompu l'éclairage de cette rue entre 3h et 6h du matin. La Police Nationale à l'époque nous a demandé de la rétablir ainsi que les riverains. Une autre expérience avait été faite dans les quartiers périphériques, même réaction, les riverains nous avaient demandé de rétablir l'éclairage et aussi la Police Nationale de l'époque, pour des raisons de sécurité. Je souscris à cette proposition, mais il y a un effort d'explication, de pédagogie à faire, notamment à destination des riverains et des usagers.

Les dotations, j'ai répondu, sur les pistes d'économie, j'ai répondu, nous avons baissé de 3%, nous poursuivons sur cette pente, dans cette direction, il y a encore des pistes d'économie.

Sur le stade, une réponse rapide, le PPI de Dinan Communauté n'a pas été adopté, pour le moment, même s'il est inscrit, pour une raison simple qui rejoint notre débat de tout à l'heure, c'est qu'il est difficile d'adopter un PPI, alors que le périmètre des intercommunalités va évoluer sans doute au cours de l'année 2016, d'ailleurs c'est une demande qui a été formulée par quelques Vices Présidents. La deuxième raison est qu'il ne vous a pas échappé aux uns et aux autres, que nous avons lancé une étude de programmation sur le quartier de la gare, et qu'il était un peu compliqué de lancer dès à présent des investissements sur le stade alors que nous ne connaissions pas encore les conclusions de l'étude de programmation. Le fait que le PPI de Dinan Communauté ne soit pas voté, et que l'étude de programmation du quartier de la gare soit en cours, a amené Dinan Communauté à différer le programme d'investissements sans doute pour le deuxième semestre 2016, début d'année 2017, voilà la décision vers laquelle s'orienterait Dinan Communauté.

Sur les conteneurs enterrés, je souscris totalement, il ne faut pas que nous refassions les mêmes erreurs que précédemment. Je crois que nous avons réussi à trouver avec Dinan Communauté, notamment avec le Vice-Président en charge de ce dossier, Dominique Ramard, une méthode de travail qui me paraît efficace. Nous allons réunir les riverains, les commerçants, nous avons déjà rencontré leurs représentants, nous avons travaillé avec les services de Dinan Communauté sur les lieux d'implantation, nous sommes allés sur place avec eux, nous avons amendé le projet, il y a eu des échanges qui, je crois, sont constructifs. Nous avons fait remonter tous les dysfonctionnements que nous avons pu constater sur le terrain. Dinan Communauté va changer le système, nous allons installer un autre modèle de conteneur enterré, considérant que le modèle installé n'était pas pleinement satisfaisant et j'espère que cette méthode, ces nouveaux outils, nous permettront d'avoir un système beaucoup plus satisfaisant que celui qui existe aujourd'hui.

Voilà rapidement, ces quelques informations que je voulais donner suite aux interrogations des uns et des autres. Il n'y a pas de vote sur le débat d'orientations budgétaires, je vous propose que nous passions à l'affaire suivante, le débat budgétaire aura lieu au mois de février prochain.

Affaire n°4

FINANCES – Révision des tarifs 2016 des services publics locaux

Rapporteur : Mme BONNEFOND

Comme chaque année nous procédons en fin d'année à la révision des tarifs de nos services publics locaux, au titre de l'année suivante.

Pour la plupart des services, il est proposé de prendre comme base l'augmentation de l'indice des dépenses communales sur un an, qui s'établit à 1,8%. Cet indice reflète les prix des biens et des services constituant la dépense communale. Son évolution permet donc d'évaluer la hausse des prix supportée par les communes, indépendamment des choix effectués en termes de niveau de dépenses. Cette inflation subie est plus vive que celle des ménages en raison de la spécificité de la dépense publique communale (hausse des cotisations patronales de retraite, coût de la construction,...).

Différentes commissions municipales ont été amenées à émettre un avis sur ces tarifs :

- la commission des sports et de la vie associative le 10 octobre 2015 ;
- la commission voirie, bâtiments communaux, espaces verts le 13 novembre 2015 ;
- la commission de l'éducation, de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale le 17 novembre 2015 ;
- la commission du patrimoine et de la culture le 24 novembre 2015.

La commission des finances, dans sa réunion en date du 1^{er} décembre dernier, a examiné l'ensemble des tarifs et proposé la grille qui figure en annexe du présent rapport.

*
* *

Il vous est proposé d'adopter ces tarifs, tels qu'ils figurent sur la grille tarifaire annexée.

*
* *

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **adopte cette disposition par 26 VOIX POUR** (M le MAIRE, Mme BALAY-MIZRAHI, Mme PARIS, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU, Mme MIEL-GIRESSE, M JOUNEAU, Mme DESRAME, M HELLIO, M LAGREE, M SACHET, Mme GUILLEMOT, Mme CASSANY, Mme MERDRIGNAC, Mme BONNEFOND, M BOBIGEAT, M BONENFANT, M PASINO, M DERU, M LE BORGNE, M BRUNET, Mme MASSART, M PINEAU (pouvoir à M JOUNEAU), Mme DESPRES (pouvoir à M BONENFANT), Mme PATRY (pouvoir à Mme MASSART), Mme DAGUIER (pouvoir à M DERU), Mme RIO (pouvoir à Mme BONNEFOND)) et **7 ABSTENTIONS** (M GAUBERT, M FORGET, M BERTIER, Mme MISSIR, Mme BRIEC-LAME, Mme LAISNE, Mme PAULANGE).

Madame Véronique Bonnefond présente l'affaire.

Monsieur le Maire

Est-ce qu'il y a des questions sur les tarifs ?

Monsieur Jean Gaubert

M. le Maire, j'ai regardé les tarifs et il y en a un que j'ai particulièrement regardé, ce sont les tarifs de stationnement et les abonnements de stationnement. J'ai du mal à comprendre que l'abonnement mensuel à la porte Saint-Malo soit à 54€50, alors que pour les abonnements du parking sous-terrain du centre-ville, il est à 20€20, ça me paraît un peu curieux, car en principe, ce sont les parkings du centre-ville qui sont les plus recherchés.

Monsieur Bernard Lagrée

Le parking de la porte Saint-Malo est un parking qui est exclusivement réservé aux riverains.

Monsieur Jean Gaubert

Oui, et pourquoi il serait plus cher pour ceux qui ne sont pas riverains et qui sont au centre-ville? Il y a d'autres questions, mais ça mériterait que l'on regarde cela parce que ça me paraît très curieux.

Monsieur le Maire

C'est historique, ça a été adopté en 2009. C'est une proposition d'Eric Fest à l'époque, l'objectif, c'était d'avoir des tarifs mensuel dans les parkings souterrains du centre-ville, qui soient attractifs, pour permettre notamment aux personnes qui travaillent à Dinan, les commerçants, pour les inciter à utiliser les parkings souterrains, donc l'objectif c'était d'avoir des abonnements qui soient particulièrement attractifs. Par contre, le parking de la Porte Saint-Malo, lui, était exclusivement réservé aux riverains, c'est-à-dire que les commerçants ou les visiteurs, n'ont pas accès au parking de la porte Saint-Malo, ce qui explique la différence de tarifs, si je me souviens bien, c'était cela l'explication.

Monsieur Didier Déru

Si je peux me permettre, je pense qu'en plus le tarif du parking de la Porte Saint-Malo est arrivé après le débat que nous avons eu sur l'ensemble des tarifs, si Michel Forget se souvient bien, parce qu'il y avait

eu quelques manifestations d'humeur des riverains lorsque certains commerçants se garaient sur ce parking-là et les riverains n'avaient plus de place.

Madame Anne-Sophie Guillemot

L'attractivité aussi des parkings souterrains du centre-ville, était liée au fait qu'il y ait dans les rues périphériques pas mal de voitures ventouses, ainsi qu'à proximité des commerces, donc ça devait être incitatif à la fois pour les commerçants, qu'à la fois pour les habitants de Dinan, et ça avait été incitatif de manière assez conséquente puisque je crois que le prix avait été quasiment divisé de moitié pour l'abonnement. Ce qui explique qu'aujourd'hui, on soit sur quelque chose d'un peu différent.

Monsieur le Maire

Pour le parking de la Porte Saint-Malo, le tarif de 54€60, c'est pour les non-résidents.

Monsieur Jean Gaubert

Mais vous avez dit que ça leur était interdit.

Monsieur le Maire

Maintenant je comprends, c'est-à-dire qu'on ne pouvait pas mettre un tarif exclusivement pour les riverains. Ce qui a été choisi c'est de mettre un tarif qui soit dissuasif pour les non-résidents de façon à ce que les non-résidents plutôt que de demander un abonnement au parking de la Porte Saint-Malo prennent un abonnement dans les parkings souterrains.

Monsieur Jean Gaubert

Alors c'est vrai aussi pour Duguesclin et Thiers ?

Monsieur le Maire

Oui. Ca remonte à quelques années, mais je vous rappelle que la finalité, ceux qui étaient au conseil municipal à l'époque pourront le confirmer, d'un côté ou de l'autre de cette table, l'objectif c'était d'inciter ceux qui voulaient stationner leur voiture sur une longue durée à utiliser les parkings souterrains, c'était cela l'objectif, d'utiliser les parkings souterrains et de libérer tout ce qui était en surface, que ce soit la voirie ou les parkings de surface, de façon à libérer des places pour les visiteurs, d'où la mise en place de tarifs attractifs dans les parkings souterrains.

Monsieur Jean Gaubert

Je comprends le sens, mais pour autant, maintenant que le parking de l'Hôtel de Ville est souvent plein, moi qui l'utilise de temps en temps quand je ne prends pas mon vélo. La question qui pourrait se poser, c'est de savoir si on ne pourrait pas avoir un tarif binaire avec effectivement des tarifs relativement bas pour l'utilisation de nuit, mais par contre si des gens ont des tarifs à la journée et restent toute la journée dedans, vous limitez les places d'accueil pour les gens qui viennent faire leurs courses à Dinan, dans le parking de l'Hôtel de Ville, je ne parle pas de Victor Basch où, il y a malheureusement toujours de la place. Ca mériterait qu'il ait une réflexion là-dessus, parce que ce qui était valable il y a quelques années, aujourd'hui pose problème. Très souvent, on arrive à l'Hôtel de Ville, et j'entends des gens qui le disent, il n'y a plus de place, il faudrait vérifier que si les gens ont des abonnements y garent leur voiture.

Monsieur le Maire

Oui, le principe c'est qu'il y ait toujours des places disponibles pour les abonnés, tant au parking de l'Hôtel de Ville qu'au parking du centre historique.

Monsieur Jean Gaubert

Ah pour les abonnés, oui.

Monsieur le Maire

C'est-à-dire, que quand vous arrivez avec votre carte, sauf cas exceptionnel, certains jeudis pendant la saison, lorsque vous arrivez avec votre carte, même si c'est marqué « complet », vous pouvez y accéder. A priori au parking souterrain de l'Hôtel de Ville, il resterait des places au dernier sous-sol, que l'on n'ait pas envie d'y aller, c'est autre chose.

Monsieur Jean Gaubert

Moi, je vais toujours voir jusqu'en dessous.

Monsieur le Maire

Michel Forget, grand utilisateur des parkings souterrains.

Monsieur Michel Forget

Contrairement à ce que vous pensez, oui, je suis un grand utilisateur des parkings souterrains. Je voudrais à ce propos, ça a souvent été évoqué, que la municipalité, vous fassiez plus de publicité à la carte valeur-temps. Je suis toujours étonné, de l'absence complète d'information, de communication, sur la carte valeur-temps, à tel point que sur la mandature précédente, même des personnes que je ne citerais pas de la commission stationnement parking, n'étaient pas au courant de cette carte. Voilà, je rappelle cette carte, il suffit d'aller au bureau du parking de l'Hôtel de Ville, de prendre une carte valeur-temps, qui est une carte magnétique que l'on crédite de la somme que l'on veut et qu'on utilise sur n'importe quel parking gardé de la ville de Dinan. Je le redis, je l'ai souvent dit, je ne comprends pas, que l'on ne fasse pas plus d'information, parce qu'un des freins de l'utilisation des parkings souterrains, c'est aussi la question de la monnaie, il faut repasser à la caisse, je pense qu'il faudrait communiquer, y compris les commerçants pourraient aussi communiquer là-dessus.

Monsieur Bruno Bertier

Si je peux me permettre Michel, il y a la carte bancaire, même chez les commerçants, en-dessous de 20€, vous n'avez plus votre code à faire.

Monsieur le Maire

Nos portes de sortie acceptent la carte bancaire.

Monsieur Bruno Bertier

Sans passer par les bornes.

Monsieur le Maire

Sans passer par les bornes, juste aux barrières.

Monsieur Didier Déru

Je n'étais pas présent à la commission, sinon j'y aurais posé ces questions-là, je souscris à ce qui a été dit sur le fait d'avoir des tarifs ronds, pour les 0,90 à 1€ sur le bus. Pour les étalagistes, les posticheurs, les colporteurs, les démonstrateurs.

Monsieur le Maire

Et autres montreurs d'ours.

Monsieur Didier Déru

Voilà, 13.15, 13.40, 2.45, parce qu'ils payent comment ces gens-là M. Lagrée ?

Monsieur Bernard Lagrée

En petite monnaie.

Monsieur Didier Déru

Pas nécessairement augmenter tous les ans mais tous les deux ans, de façon à avoir des montants ronds.

Monsieur le Maire

C'est où ça ?

Madame Véronique Bonnefond

C'est page 10, sur les marchés et droit de place. Avant on avait des 0,5, on n'en a plus.

Monsieur le Maire

Et bien vous mettez 2,60 et puis 2,30.

Monsieur Didier Déru

Et bien voilà.

Monsieur le Maire

Vous arrondissez aux cinq centimes supérieurs. Vous êtes d'accord ?

Monsieur Didier Déru

Oui, deuxième interrogation sur le transport, j'ai vu que l'on avait augmenté le ticket de bus, mais on a toujours un TAD ?

Monsieur le Maire

Un transport à la demande. Oui, il va au port c'est ça ?

Monsieur Didier Déru

Je ne suis pas sûr qu'il y ait beaucoup de gens qui le connaissent.

Monsieur le Maire

Il va au quartier Beaumanoir et au port.

Madame Véronique Bonnefond

On a toujours des TAD, donc on applique un tarif.

Monsieur Didier Déru

Ce n'est pas ça, ma question était de savoir s'il existe toujours. Je rejoins là, le propos de Michel Forget, sur la communication du TAD. Dernière chose, sur les tarifs des abonnés de longue durée au port, on a des augmentations significatives. Est-ce que c'est parce qu'on avait diminué suite aux travaux de l'année dernière ?

Monsieur Nicolas Le Borgne

On parle d'activité conventionnée, en fait c'est la fin de la variable d'ajustement, je dirais, sur les travaux du port pour ce qui concerne l'toa, et une mise à niveau des services que l'on vend à ces activités-là. Je vous donne les services qui sont offerts : le Jaman paiera désormais 1725€, il utilise une place de choix, c'est-à-dire le quai, le kiosque, l'eau et l'électricité et la voie de circulation pour le bus. En revanche, on regarde un bateau comme l'toa qui est plus long, mais lui, n'utilise rien, il est directement sur le quai, il

ne nous demande rien et c'est quelqu'un de très vigilant, lui, il est à 2000€, à l'époque, il payait plus cher avant les travaux.

Monsieur le Maire

Très bien, c'est bon ? D'autres questions ? Non.

Monsieur Bruno Bertier

Nous nous abstenons, on aurait été favorable sur certains, pour d'autres un peu plus mesurés, comme on ne va pas voter ligne par ligne, donc on va s'abstenir.

Monsieur le Maire

On vote ligne par ligne si vous voulez.

Monsieur Jean Gaubert

Allez-y.

Monsieur le Maire

Cela ne me dérange pas, moi. Sinon pas d'autre abstention ? Pas d'opposition ? L'affaire est adoptée. Je vous remercie.

Affaire n°5

FINANCES – Budget principal – Décision modificative n° 2 – Budget annexe du port de plaisance et des transports urbains – Subventions à des associations

Rapporteur : Mme BONNEFOND

Cette décision modificative procède à des ajustements sur les crédits ouverts au budget primitif 2015.

Elle s'équilibre :

- pour le budget général, à 0 €, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement ;
- à 0 € en section d'investissement du budget annexe du port de plaisance;
- et à 200 € en section de fonctionnement du budget annexe des transports urbains.

Le détail de cette décision modificative figure ci-après.

I) Budget général

A) Section de fonctionnement

1. Chapitre 67- Charges exceptionnelles

Il convient d'ajuster les crédits du chapitre 67, pour permettre le versement de la subvention d'exploitation au budget annexe des Transports Urbains.

Chapitre 67 : + 200 €

2. Chapitre 022- Dépenses imprévues

Pour équilibrer la décision modificative, ces crédits seront pris sur le chapitre des dépenses imprévues de la section de fonctionnement.

Chapitre 022 : - 200 €

B) Section d'investissement

La première modification concerne un changement d'imputation comptable, pour verser à la Commune de Léhon le remboursement dû pour des travaux réalisés au stade de football. Le remboursement, d'un montant de 72 700 €, a été inscrit au BP 2015 au chapitre 13, et le mandatement doit être réalisé au chapitre 204. Il convient donc de transférer les crédits au bon chapitre :

Chapitre 13 : - 72 700 €

Chapitre 204 : + 72 700 €

Les autres modifications concernent des changements d'imputation budgétaire, pour des crédits inscrits au budget primitif dans les opérations votées, mais dont le mandatement a été fait hors opération. Il s'agit donc de transferts internes à la section Investissement :

1. Chapitre 20 – hors opération

Crédits supplémentaires de 22 860 €, provenant de :

- Opération 53 (chapitre 20) : - 18 000 €
- Opération 62 (chapitre 20) : - 4 860 €

2. Chapitre 23 – hors opération

Crédits supplémentaires de 109 700 €, provenant de :

- Opération 53 (chapitre 20) : - 2 000 €
- Opération 32 (chapitre 23) : - 4 700 €
- Opération 53 (chapitre 23) : - 49 000 €
- Opération 54 (chapitre 23) : - 42 000 €
- Opération 64 (chapitre 23) : - 12 000 €

II) **Budget annexe du port de plaisance**

Un dépassement de crédit est engendré par les frais d'avis d'appel public à la concurrence engagés pour le marché des bornes électriques du Port de plaisance. Des crédits sont disponibles sur le chapitre 020 « dépenses imprévues » de la section Investissement.

Il est donc proposé de voter la décision modificative suivante :

En section Investissement, chapitre 20 : + 90 € / chapitre 020 : - 90 €

III) **Budget annexe des transports urbains**

Un dépassement de crédit est à prévoir sur la section de fonctionnement, dans les charges à caractère général, de l'ordre de 200 €. Il sera donc nécessaire de prévoir une subvention d'exploitation plus importante.

Il est ainsi proposé d'adopter la décision modificative suivante :

En section Exploitation, dépenses : chapitre 011 : + 200 €

En section Exploitation, recettes : chapitre 74 : + 200 €

L'ensemble des inscriptions budgétaires de cette décision modificative est récapitulé dans le tableau ci-joint.

*
* *

Par ailleurs, il conviendrait d'allouer les subventions aux associations suivantes :

- l'association *Théâtre en Rance*. Une subvention de 4 500 € a été inscrite au budget primitif 2015. Un complément de 1 150 € pourrait être attribué.

- l'association *Pas/sage* de Dinan a animé l'été dernier *les jeudis du port* par l'organisation de 6 concerts sur le port, tous les jeudis, du 16 juillet au 20 août. A noter que la commune de Lanvallay a versé à cette association une subvention de 500 € et les commerçants du port une participation de 1 000 €. La ville de Dinan pourrait lui allouer une subvention de 1 500 €.

*
* *

Suite à la réunion de la commission des finances en date du 1er décembre 2015 ;
Il vous est proposé :

- 1) d'adopter cette décision modificative.
- 2) d'allouer les subventions ci-dessus à *Théâtre en Rance* et à *Pas/Sage*.

*
* *

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide** :

- **par 26 VOIX POUR** (M le MAIRE, Mme BALAY-MIZRAHI, Mme PARIS, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU, Mme MIEL-GIRESSE, M JOUINEAU, Mme DESRAME, M HELLIO, M LAGREE, M SACHET, Mme GUILLEMOT, Mme CASSANY, Mme MERDRIGNAC, Mme BONNEFOND, M BOBIGEAT, M BONENFANT, M PASINO, M DERU, M LE BORGNE, M BRUNET, Mme MASSART, M PINEAU (pouvoir à M JOUINEAU), Mme DESPRES (pouvoir à M BONENFANT), Mme PATRY (pouvoir à Mme MASSART), Mme DAGUIER (pouvoir à M DERU), Mme RIO (pouvoir à Mme BONNEFOND)) et **7 ABSTENTIONS** (M GAUBERT, M FORGET, M BERTIER, Mme MISSIR, Mme BRIEC-LAME, Mme LAISNE, Mme PAULANGE) :

- 1) d'adopter cette décision modificative.
- 2) d'allouer une subvention de 1 150 € à Théâtre en Rance.

et

- **par 25 VOIX POUR** (M le MAIRE, Mme BALAY-MIZRAHI, Mme PARIS, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU, Mme MIEL-GIRESSE, M JOUINEAU, Mme DESRAME, M HELLIO, M LAGREE, M SACHET, Mme GUILLEMOT, Mme CASSANY, Mme MERDRIGNAC, Mme BONNEFOND, M BOBIGEAT, M BONENFANT, M DERU, M LE BORGNE, M BRUNET, Mme MASSART, M PINEAU (pouvoir à M JOUINEAU), Mme DESPRES (pouvoir à M BONENFANT), Mme PATRY (pouvoir à Mme MASSART), Mme DAGUIER (pouvoir à M DERU), Mme RIO (pouvoir à Mme BONNEFOND)) et **7**

ABSTENTIONS (M GAUBERT, M FORGET, M BERTIER, Mme MISSIR, Mme BRIEC-LAME, Mme LAISNE, Mme PAULANGE)

- d'allouer une subvention de 1 500 € à Pas/Sage.

Etant membre de l'association Pas/Sage, M PASINO ne participe pas au vote.

Mme Véronique Bonnefond présente l'affaire.

Monsieur le Maire

Y-a-t-il des questions ?

Monsieur Jean Gaubert

Juste un mot M. le Maire, sur la dernière. Moi je suis allé deux ou trois fois au port et j'ai trouvé que c'était de qualité, c'était très bien, c'était sympa et il y avait du monde. Ce qui m'étonne c'est que c'est seulement aujourd'hui qu'il y a une demande de subventions pour cette association, si c'était parce que c'était la première opération, je crois qu'il faut laisser passer, mais il est quand même de politique que cette demande de subvention soit faite avant les événements et pas après les événements. C'est seulement ça, sinon sur la qualité de ce qu'ils ont fait, je n'ai qu'à m'allouer.

Monsieur Nicolas Le Borgne

Je suis d'accord avec vous, on s'y prend un petit peu tard, en fait les « jeudis du port » ont émergé du comité de pilotage et à l'initiative des commerçants. L'idée a été de créer un projet rapidement, on a commencé à travailler au mois de mai pour un projet qui a abouti mi-juillet, et cette subvention, il a fallu la trouver, en concertation avec Lanvallay et les commerçants du port, les restaurateurs notamment. Effectivement cette année, on a déjà anticipé pour l'année prochaine.

Monsieur Charles Pasino

Il faut noter que l'association Pas/Sage, a avancé pas mal d'argent, à travers mes propres deniers, et nous sommes quand même en déficit. Si nous n'avons pas eu de subventions l'an dernier, c'est parce que nous n'en avons pas demandé. Comme vient de le dire Nicolas, nous avons lancé cette histoire au mois de mai, c'est extrêmement bien parti et ça a fleuri d'un coup. C'est pour cela que l'on rattrape au dernier moment.

Monsieur le Maire

Merci pour ces précisions, je crois que l'on est tous d'accord pour dire que ça a été de très beaux spectacles, il y a eu beaucoup de monde et ça a vraiment participé à l'animation du port. Je crois que ce sont des expériences à renouveler l'année prochaine.

Est-ce qu'il y a des abstentions, des oppositions ? Tu fais partie de l'association Pas/Sage Charles? Donc tu ne vas pas participer au vote de la subvention. Le groupe de l'opposition vous vous abstenez, d'accord très bien. Je vous remercie.

Il y a une question diverse, allez-y.

Monsieur Bruno Bertier

Concernant le journal municipal qui nous a été mis ce soir sur la table, c'est un nouveau format, une nouvelle formule. Mme Bonnefond, tout au long de ce conseil ce soir nous a parlé de ses économies, on voudrait savoir si le budget est à l'identique ? Si on fait des économies ?

Monsieur le Maire

Il doit coûter un petit peu moins cher.

Monsieur Bruno Bertier

Ce serait intéressant si vous pouviez nous communiquer le budget de cette nouvelle formule. Un petit coup de « gueule » M. le Maire quand même, moi je me souviens que votre cabinet m'avait demandé le texte de l'opposition, pour le 4 novembre, il y avait eu un problème de mails, c'était très pressé. Quand je lis ce soir que votre édito fait référence aux événements du 13 novembre, c'est que ça ne devait pas être si pressé que cela. Ça serait bien que l'on ait les mêmes calendriers que vous, pour avoir des sujets dans le journal municipal qui soit dans l'actualité et non plus en décalage avec l'actualité.

Monsieur le Maire

Je souscris pleinement à votre observation. La vraie difficulté, je dirais que c'est extrêmement compliqué d'obtenir le timing du bulletin municipal. Ce qui explique que ce bulletin va coûter un petit peu plus cher que les autres, nous avons quelqu'un en interne qui participait à la rédaction des articles, qui travaillait à l'état civil et qui donnait un peu de son temps pour participer et aider à la rédaction des articles. Cette personne est aujourd'hui en arrêt maladie, il a fallu s'organiser autrement. Il y a cette première observation et puis parfois, il faut aller aussi à la pêche aux infos, donc ce n'est pas simple, c'est toujours compliqué de tenir les délais sur un bulletin municipal. Moi, ce que j'ai demandé au service surtout, c'est d'essayer de faire mieux, non pas dans la forme, parce que je trouve honnêtement qu'il est plutôt réussi, après le débat est ouvert. Ce n'est pas que je trouve que ma photo est belle, parce que je vous vois sourire M. Bertier.

Monsieur Bruno Bertier

Non mais M. le Maire quand même, c'est une règle démocratique, les élus de l'opposition sont parfois à de nombreuses manifestations, ce ne serait pas voilà... Que l'on se retrouve en photo dans le bulletin municipal.

Monsieur le Maire

Je n'ai pas de photographe officiel, ni de photographe qui me suit dans chaque manifestation, comme ça se fait dans certaine mairie. Par contre, j'ai demandé au service d'être un peu plus opérationnel, mon objectif serait de sortir quatre bulletins municipaux par an, deux magazines, un pour la fin de l'année et un pour le mois de juin, avec des intercalaires qui soient un peu moins conséquents, vers le mois de février/mars et un vers le mois d'octobre. Ce qu'il faut bien voir c'est que la rédaction d'un bulletin municipal demande énormément de travail de la part des services qui ont aussi d'autres choses à faire.

Monsieur Michel Forget

En question diverse, je ne serais pas long, c'est à propos de l'eau. On a voté une motion à l'unanimité lors du dernier conseil municipal et donc les choses demandant plus de débats et la réflexion, des études un peu plus détaillées et complètes, donc il se fait que les choses se précipitent un peu puisque, mais ça on le savait mais ça nous a été redit, il y a un conseil communautaire le 21 décembre, et vendredi après-midi dernier, on a appris qu'il y avait aussi une commission eau et finances mercredi soir à 18h, dans des délais très courts. Je souhaiterais que les conseillers communautaires ici présents, que l'on se mette d'accord que l'application de la mise en acte de la motion que l'on a voté à l'unanimité, à savoir qu'il n'y ait pas de vote sur la gestion de l'eau le 21 décembre, il y aura un débat, mais que le vote soit remis en début d'année 2016. C'est important, parce que je ne voudrais pas que l'on vote une motion ici à l'unanimité et puis, que le 21 décembre, on vote autre chose.

Monsieur Didier Déru

Je réponds à Michel Forget, parce qu'on a eu la semaine dernière, je crois, une réunion ouverte à beaucoup de personnes et finalement, il y avait peu d'élus dans la salle, enfin pas un nombre aussi important qu'on pouvait s'y attendre, où il nous a été présenté les interventions d'élus Malouins, qui sont venus à Dinan, mais également des techniciens Rennais, l'équilibre était parfait au niveau politique, le bureau d'étude et Dinan Communauté. On a eu un échange, mon cher Michel, fructueux, ça se partage quasi à l'unanimité pour être pragmatique en DSP, ou on n'a pas assisté à la même réunion.

Madame Anne-Sophie Guillemot

Je vais un peu dans le sens de Michel Forget, la chose qui me gêne le plus, c'est la commission que nous allons avoir mercredi, qui est tombé du chapeau, moi, c'est plus le travail entre élus, le fait de le voter après en assemblée plénière, on sentait bien qu'on voulait le faire passer aux forceps avant la fin de l'année. Par contre, l'objet de la commission est simple, c'est le choix du mode de gestion de l'eau, moi c'est ça qui me gêne, il me semble que l'information est arrivée vendredi, ça fait trois à quatre jours qu'on l'a. Je pense qu'il y avait encore besoin de débattre, de discuter, et que nous n'étions pas à quelques semaines près. Le fait que ça arrive rapidement, ça m'a un petit peu gêné, le souhait c'est que ce soit voté le 21 décembre, ça m'embête un petit peu, la manière de faire et la méthode.

Monsieur Michel Forget

Pour répondre à Didier Déru, il y a eu trois réunions, la première fois le 4 juillet, où la commission eau et finances de Dinan Communautaire est destinataire de l'audit du cabinet Bourgoïn, ensuite il y a le 12 octobre, commission eau et finances également où, le Président en début de séance nous dit que ce serait bien que l'on vote à la fin de la séance et donc, on n'a pas voté à la fin de la séance. Mais entre le 4 juillet et le 12 octobre, alors que l'on avait demandé des éléments et des retours d'expérience, il ne s'est rien passé. On a eu cette réunion mercredi dernier où, effectivement, on a eu des retours d'expérience, parce qu'il faut bien se dire une chose, je le dis pour mes collègues, c'est la première fois que les élus communautaires, ceux qui appartiennent à la commission eau et finances, ont pris connaissance de l'audit du cabinet Bourgoïn et ont pris connaissance d'un certain nombre d'éléments. Je trouve que ce sont des dossiers très complexes, tout le monde est d'accord là-dessus, il y a un certain nombre de questions qu'il faudrait sans doute approfondir, on a une réunion mercredi, on ne nous parle absolument pas de prochaine commission d'eau et finances.

Monsieur le Maire

S'il vous plaît, ce débat n'était pas inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal, il y a des règles à accepter, on a fait un règlement intérieur, c'est fait pour ça, donc nous n'allons pas ouvrir le débat. Il appartiendra aux membres du conseil communautaire de se déterminer en leur âme et conscience. Moi j'ai retenu en effet que Dinan Communauté n'était pas armé, c'est ce qui ressortait du débat pour passer en régie, qu'il faille davantage de temps pour examiner le dossier, pourquoi pas, j'ai d'ailleurs demandé au Président qu'il se donne toute la latitude pour pouvoir rassurer tout le monde, se donner le temps du débat, même si au bout du compte c'est la DSP qui a été choisie. L'objectif, ne l'oublions pas, c'est la qualité du service là encore qui est rendu aux usagers, c'est l'objectif que nous devons avoir par-dessus tout, ce débat est clos,

Deux informations que je vous donne, les travaux du rempart avancent tout à fait convenablement, nous sommes dans les temps, et même nous sommes en train de gagner un tout petit peu de temps, sous réserve, parce qu'il peut y avoir des intempéries, et enfin, n'oubliez pas la séance privée du conseil municipal le 22 décembre à 18h30, dans cette salle consacré à la vidéo-protection, accompagné de la gendarmerie. Je vous remercie, je vous souhaite une bonne soirée.

M. le Maire lève la séance.